

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du " Courrier du Canada. "

16 FEVRIER 1876.

L'HERITIER

— ou —

MANDARIN.

(SUITE.)

II

Nous ne suivrons pas, jour par jour, la vie peu accidentée de Charles Rimbart, et, si vous le voulez bien, nous franchirons, d'un trait, l'espace d'une année.

Pendant ce laps de temps, le caractère de Charles a pris une consistance, une fermeté que nous ne lui connaissions pas jusqu'ici. Les sérieuses réflexions que lui avait inspirées un incident futile en apparence, mais qui prit dans sa vie une proportion d'autant plus grande, que les faits saillants y étaient moins nombreux ; cela, joint au développement journalier de son amour pour Mlle Dercy, avait transformé en partie sa nature apathique. Le résultat de cette amélioration s'était fait sentir jusque dans sa carrière administrative. Il avait commencé à comprendre cette vérité que trop de gens ignorent, et qui est cachée sous le sens mystérieux de la belle parabole des Talents ; il avait commencé à sentir que faire son devoir strictement, et rien de plus, ne peut mener à grand-chose et ne donne droit à rien ; qu'il faut une certaine initiative dans les rôles les plus modestes, et que le seul moyen de gravir l'échelle de la fortune, c'est de prouver à ceux de qui votre sort dépend, qu'on est digne de quitter l'échelon sur lequel on a tout d'abord été placé.

Ce travail de perfectionnement ne s'accomplissait que lentement et presque à l'insu de Charles lui-même ; ses amis, de leur côté et sans trop s'en rendre compte, avaient changé de manière d'être à son égard ; il n'était plus le but de leurs plaisanteries traditionnelles, et si, parfois encore, quelque esprit moqueur le choisissait pour plastron, ses traits étaient froidement accueillis pour les autres et rebombaient échoffés par la bonté et la droiture de celui qu'il attaquait.

Une seule personne se rendait plus exactement compte du changement qui s'était opéré chez Rimbart ; c'était Laure. Nous avons dit qu'elle se sentait portée vers cette nature, dont elle soupçonnait les mérites cachés, et c'était avec un secret espoir qu'elle voyait percer au grand jour des qualités qu'elle avait été la première à deviner.

La différence qui existait entre la position de fortune de Charles Rimbart, modeste employé, et celle de Laure Dercy, héritière d'une fortune assez importante, pouvait être un obstacle à une union que les deux jeunes gens commençaient à désirer ; mais la conduite sérieuse et le caractère posé de Charles devait militer en sa faveur de M. Dercy, homme méthodique pour lequel l'ordre était la première de toutes les qualités.

Telle était la situation morale de notre héros à l'époque où nous repré- sentons notre récit. Matériellement, il avait vu son modeste revenu s'augmenter de près du double, et il se trouvait presque riche avec trois mille francs d'appointements.

Un soir, Charles avait réuni chez lui quelques-uns de ses amis et de ses camarades de bureau ; le petit logement qu'il occupait était envahi par sept ou huit jeunes gens parmi lesquels Frédéric le frère de Laure, se faisait remarquer par sa gaieté un peu bruyante. La soirée commençait à peine, et la conversation, assez vivement engagée entre deux jeunes gens de caractères bien tranchés, roulait sur le merveilleux sujet séduisant et auquel les esprits les plus graves trouvent un charme secret, tant il est vrai que les objets et les intérêts matériels qui frappent journellement nos yeux ou notre esprit, ne suffisent pas à contenter notre âme. C'est ce qui explique, qu'à défaut de croyances sérieuses dans les vérités sublimes de la foi, l'esprit cherche avidement, dans des chimères et des inventions poétiques, cet aliment extraordinaire dont nous avons tous besoin.

Charles écoutait en silence ; moins que tout autre il se sentait porté vers le pays des rêves. Chacun avait successivement raconté quelque trait dont il avait été au moins incidemment acteur, et petit à petit la conversation s'était animée et avait pris un tour plus élevé ; du récit on était

passé à l'interprétation, et de l'interprétation au raisonnement. Après avoir épuisé une assez longue série d'apparitions et de pressentiments, on en était venu à discuter les rapports qui existent entre le rêve et la veille, et Charles, vivement pressé de fournir son contingent, se laissa enfin persuader. Les événements surnatu- raux tenaient fort peu de place dans sa vie ; aussi fut-il obligé, pour satisfaire aux exigences de ses invités, de raconter le rêve qu'il avait fait l'année précédente et qui l'avait si vivement impressionné.

Il le fit avec une grande simplicité ; mais il y avait quelque chose de saisissant dans la peinture des diverses émotions qui avaient agité son âme avant et après son sommeil. On rit beaucoup de l'intervention effarée du père Martial ; mais le côté sérieux de ce récit n'échappa pas à un de ces jeunes gens dont son caractère réfléchi et ses croyances fermes et arrêtées rendaient bien supérieur à ses amis.

— Votre histoire est saisissante, mon cher Charles, dit-il, et pourrait sous sa forme précisée, fournir un exemple de ce qui passe à un moment donné dans presque toutes les âmes.

— Bon, s'écria Frédéric, voilà Berlin lancé et nous allons entendre un sermon en règle.

— Ainsi vous croyez, dit Charles sans tenir compte de l'interruption de l'éourdide, vous croyez que beaucoup d'autres, comme moi, ont pu pendant quelques instants descendre au niveau de ceux qui ne reculent pas, pour s'enrichir, devant la mort d'un de leurs semblables.

— Tous ne vont pas jusque-là, répondit Bertin ; non pas, cher ami, que je vous considère comme un assassin, ajouta-t-il en souriant et en tendant la main à Charles ; tous ne se trouvent pas conduits à cette situation d'esprit où un concours de circonstances vous avait placé ; mais bien peu échappent à ces calculs intéressés par lesquels on est involontairement amené à sacrifier les autres à soi-même. Qui n'a eu son jour d'ambition folle, d'envie, de jalousie ? Combien peu ont passé toute leur vie sans jeter sur un voisin mieux partagé, un regard avide et mécontent en se disant : Pourquoi lui et pas moi ? De là à formuler, comme vous le faites, une pensée coupable, il n'y a qu'un pas ; bien peu ont la force de ne pas franchir ; trop, hélas ! vont plus loin encore.

— Bah ! interrompit de nouveau Frédéric, voudrais-tu nous faire croire que nous avons tous dans le cœur quelques-unes de ces parcelles qui font les meurtriers ? A l'entendre, le monde ne serait plein de cet homme occupé à aiguïser des poignards pour assassiner leurs semblables.

— Je ne vais pas aussi loin, mais je dis et je soutiens que celui qui n'a pas habitué son âme à regarder en dehors d'elle-même, à chercher surtout son bonheur dans le bonheur des autres et non pas dans une égoïste félicité, tiendra peu de compte des ruines et des douleurs dont il pourra être la cause. Le courage féroce qui fait répandre le sang est heureusement fort rare, et, sauf de hideuses exceptions, l'homme a horreur de la cruauté froide et calculée ; mais l'en- vie ne raisonne guère autrement que la férocité, et l'exécution seule les distingue. Or, je ne sais, aux yeux de Dieu, l'envieux qui suppute froidement, nuit et jour, le nombre d'individus qui le sépare encore d'une fortune désirée, n'est pas aussi coupable que l'héritier qui payait la Voisin ou la Brinvilliers pour lui débayer le chemin vers la richesse. Tout ceci se résumait à cette proposition : le crime est-il dans l'intention ou dans le fait ?

(à suivre.)

ITALIE.

Le gouvernement italien s'est emparé de tous les biens que possé- daient en Italie les ordres monas- tiques et se les a attribués avec le désintéressement qu'on lui connaît. Il a aussi liquidé les biens des églises, et leur valeur a été promptement engloutie dans le gouffre dévorant de son budget.

Le déficit croît toujours. Heureuse- ment pour ce gouvernement, il y a encore quelque chose à prendre : ce sont les biens des œuvres pies. Ces biens sont ceux que la charité de tous les siècles a pieusement amassés pour le soulagement de toutes les infortu- nes. Les pauvres, les malades, les orphelins, les vieillards, les ignorants ont là leur budget.

Celui que le malheur visitait en Italie, ne s'abandonnait pas au déses- poir, il savait que l'Eglise secourrait son infortune ; et, de fait, il n'était pas de misère que la charité catho- lique n'eût prévue et qu'elle ne pu, efficacement adoucir. On estime à environ douze cents millions le capital des œuvres pies. Qu'on ne s'étonne pas de la grandeur de ce chiffre. Il révèle la générosité des fidèles et la sollicitude de l'Eglise. Aussi l'Italie ne connaissait-elle pas le paupérisme, cette plaie hideuse qui rongé d'autres nations cent fois plus riches qu'elle, mais qui n'ont pas la foi catholique, cette incomparable richesse. Il y avait des pauvres, sans doute, mais non pas des faméliques. Aucun n'é- tait, sous son ciel, absolument sans asile et sans pain.

C'était là l'Italie d'autrefois. On nous en fait une autre maintenant, révolutionnaire, endettée, misérable et sans prestige. Il lui faut de l'or, qu'elle ne rendra peut-être pas. Elle va s'emparer du bien des œuvres pies pour faire attendre le juif, qui sera impitoyable... plus tard. M. Cantelli fait circulaire sur circulaire : il prescrit une enquête, il veut uniquement régulariser l'administration de ces biens, il les prend seulement comme pivot d'une opération financière, etc.

Nous connaissons toutes ces cir- conlocutions ; elles ont déjà plusieurs fois servi. Il s'agit tout simplement de plumer la poule sans la faire trop crier. Le gouvernement italien y réussira peut-être d'abord ; il est passé maître dans cet art ; il peut croire d'ailleurs avoir réussi quand il a dépouillé l'Eglise. Mais il est ici question des pauvres, et Victor-Emmanuel pourrait bien s'apercevoir un jour qu'en s'annexant ce qu'il trouvait à sa convenance, il a donné le plus fâcheux exemple à son peuple. Celui-ci pourrait bien prendre plus tard pour devise : *Regis ad exemplum* ; et ce serait terrible.

Un proverbe inexorable dit que bien mal acquis ne profite à personne. PAUL LAPEYRE.

FRANCE.

Paris 11 janvier.

Hier matin les bonapartistes ont été à la messe. Beaucoup d'entre eux, qui ne se sont peut-être pas donné le souci de l'entendre dimanche dernier, auraient cru commettre un gros péché... politique s'il l'avaient manquée le lendemain. Et pourtant c'était le 9 et non 10 janvier l'anniversaire de la mort de Napoléon III. Mais cet anni- versaire tombant un dimanche a été renvoyé au lundi, afin que le groupe des bonapartistes ne fût pas noyé dans le flot des fidèles catholiques, et que l'on comprît bien, en voyant des hommes entrer dans une église, qu'ils allaient y offrir leur encens non pas à Dieu, mais à l'empereur.

La messe, pour ces étranges dévots, n'est pas le mémorial sublime de la Passion de Notre-Seigneur et le sacrifice d'expiation offert pour le salut des hommes ; non, c'est une occasion qu'ils trouvent excellente à certains jours pour mettre des violettes à leur boutonnière, compter leurs partisans et faire une manifestation politique.

Combien étaient-ils hier à Saint-Augustin ? Nous l'ignorons et n'avons pas voulu aller y voir, de peur qu'on ne prit notre curiosité pour de l'enthousiasme. Le *Pays* publie à grand fracas les noms des assistants, après avoir préalablement invité ceux qui tenaient à être connus à le lui faire savoir. Voilà vraiment une piété bien criarde ; mais nous osons conjecturer que si ces catholiques étaient invités à mettre leur signature au bas du *Syllabus*, ils refuseraient la plupart. M. de Cassagnac en tête. Leur foi ne va pas jusque-là.

Dernièrement nous avons prié le *Pays* de nous dire ce qu'il pensait là-dessus, car son avis nous paraissait propre à éclairer les électeurs qui dési- raient être édifiés sur les véritables dispositions au point de vue religieux du parti bonapartiste.

Nous avons le regret de n'avoir pas encore obtenu de réponse ni directe- ment ni indirectement. Trois fois par an, le 9 janvier, le 15 août et le 15 novembre, M. de Cassagnac ne nous laisse pas ignorer qu'il assiste à la messe, non pas à sa paroisse, mais dans une église qui lui semble plus propre à des prières bonapartistes. Cela nous paraît insuffisant s'il tient à se montrer catholique sincère... et dépendant.

Quant aux autres espèces de catho- liques, que nous avons connus il y a quelques quinze ans et qui veulent rendre à César ce qui appartient à César, et même ce qui appartient à Dieu, dont, pour ce motif, ils ne nient pas l'existence ils sont tout à fait démodés et il n'est au pouvoir de personne de renouveler leur succès. Le public n'attend que de les connai- tre pour les décrier ; il veut des situa- tions nettes et des hommes qui disent

ce qu'ils sont. Jusqu'à ce qu'ils aient fourni des garanties sérieuses aux électeurs catholiques, ceux-ci les tien- dront pour de faux frères et les trait- eront en ennemis. En attendant, que les dévots de lundi à Saint-Augustin nous permettent quelques considéra- tions politico-religieuses.

La fête de l'Epiphanie, que nous avons célébrée cette année au jour anniversaire de la mort de Napoléon III, nous semble renfermer des leçons dont les bonapartistes devraient faire leur profit.

Cette fête rappelle que des rois mages de l'Orient vinrent, guidés par une étoile miraculeuse, adorer l'enfant Jésus dans la pauvre condition où sa divinité s'était abaissée. Les Pères de l'Eglise louent les mages de plusieurs choses : de leur empresse- ment, de leur foi, de leur humilité, etc. Ils doivent surtout être loués de leur générosité éclairée. Ces rois croyants offrirent à l'Enfant-Dieu de l'or, de l'encens, de la myrrhe. Voilà les devoirs des souverains tout tracés : offrir à Jésus-Christ représenté par son Eglise, de l'or, c'est-à-dire de quoi soutenir son existence tempo- raire ; lui offrir de l'encens, c'est-à- dire lui rendre l'honneur qui lui est dû ; lui offrir de la myrrhe, c'est-à- dire favoriser l'action de ses institu- tions tutélaires, qui la conservent en la préservant de la corruption.

Si nous faisons l'examen de consci- ence du dernier empire, nous parvien- drons à savoir ce qu'il faut en attendre malgré le mutisme de ceux qui sont restés ses partisans.

Napoléon III a-t-il offert à Jésus-Christ l'or de ses services, l'encens de ses hommages et la myrrhe de son dévouement ? On aurait quelque peine à l'établir.

Sur le premier point, nous voyons, en effet, que Napoléon III a été l'un des agents les plus persévérants et les plus actifs, quoique non pas tou- jours le plus avoué, de la chute du pouvoir temporel.

Sur le second point, nous nous sou- venons que des brochures et des co- médies signées de ses amis les plus dévoués, tels que Persigny, About, La Gneronnière, Mocquart, Augier, etc., s'appliquaient avec un art per- fide à jeter le discrédit sur le Pape, sur " son entourage " sur son gou- vernement, sur les plus éminents évêques et les catholiques les plus militants ; l'année même de sa chute un de ses ministres a déloyalement laissé accuser le Pape d'avoir émis de la fausse monnaie, accusation qu'il savait pertinemment être tout à fait injuste et qu'il aurait pu dé- truire d'un mot.

Sur le troisième point, histoire nous apprend que Napoléon a fait décréter par son conseil d'Etat, con- tre les évêques, de nombreux appels comme d'abus, qu'il a dissous la so- ciété de Saint-Vincent de Paul et protégé les francs-maçons ; qu'il a supprimé des journaux catholiques, mis l'interdit sur le *Syllabus*, qu'il a cherché à peser sur les décisions du Doncile, qu'il a constamment refusé l'enseignement supérieur, entravé l'enseignement secondaire, tenté par l'entremise de M. Duruy de faire passer les jeunes filles sous la coupe des professeurs de l'Université, qu'il a laissé certains diocèses sans pasteur pendant plusieurs années, qu'il s'est opposé à la christianisation de l'Al- gérie, etc., etc.

Non, vraiment, Napoléon III ne saurait être donné comme le type du monarque chrétien ; le renouvelle- ment d'un règne pareil au sien serait un immense malheur pour l'Eglise. Tout rapprochement entre lui et les rois mages, si pleins de zèle, de dé- sintéressement et de foi, ne peut être que cruel pour le souverain moderne, et c'est peut-être pour cela que les bonapartistes n'ont pas voulu célé- brer la mémoire de leur empereur le jour de la fête de l'Epiphanie.

PAUL LAPEYRE.

Rome.

J'ai vu de grandes choses, et j'a- voue que l'émotion emplit mon âme comme elle emplit l'âme de ces mil- liers de catholiques italiens qui vien- dent de se prosterner sous la main bienfaisante de l'auguste capitif.

Ma dépêche écrite au jardin du Vatican vous l'a dit : l'Italie catho- lique, l'Italie véritable, l'Italie réelle (ainsi que les sénateurs et les députés de la révolution la nomment, pour la distinguer de l'Italie *ligale*) était là, acclamant son roi, le Pape, et l'accla- mant avec un enthousiasme mêlé de pleurs sans doute, mais empreint aussi d'une énergie sûre de l'avenir.

Douze cardinaux, plusieurs évê- ques, entre autres le vénérable Mgr. Rota, de Mantoue, une foule de pré- lats, toute la cour, plusieurs princes

romains, divers membres du corps diplomatique et des personnages étrangers entouraient le trône ponti- fical élevé au fond de la salle du consistoire. Et cette salle, qui est double, était absolument occupée, jusque dans les embrasures des fenê- tres, par la foule des pèlerins. Tous, hommes et femmes, portaient sur leurs vêtements la croix blanche filetée de rouge qui leur a été remise ce matin à Saint-Pierre.

Lorsque le Pape est entré, de lon- gues acclamations plusieurs fois répé- tées l'ont salué. Il était calme, grave, et s'est assis après avoir béni l'assemblée.

M. le commandant Acquaterni, fils de cette noble et forte ville des Etats de l'Eglise qui s'appelle Bologne la Savante et que M. Bonghi s'efforce en vain de découronner, s'est avancé au pied du trône et a lu d'une voix ferme l'adresse dont voici le texte :

Très-Saint Père,

" Il n'y a pas longtemps que l'on entendit en Italie une voix autorisée parmi ceux qui siègent actuellement à la tête des affaires, annoncer de nouveaux désastres pour notre reli- gion, pour les catholiques dévoués au magistère de l'Eglise romaine, à l'autorité du Saint-Siège. Sous l'hy- pothèse spécieuse de la protection des droits du bas clergé et de la société laïque, protection que nul n'avait jamais implorée et que beau- coup avaient publiquement repoussée et repoussent encore, nous avons dû avec une extrême douleur nous con- vaincre qu'il se prépare des voies té- nébreuses pour encourager et récom- penser les schismes, les hérésies.

" Nous avons toujours tenu ferme- ment que tout attentat à l'unité de la foi nous offense dans nos plus glo- rieuses traditions et nous menace dans nos aspirations les plus saintes.

" Nous avons été catholiques ro- mains, nous le sommes, et, avec l'aide de Dieu, nous le serons toujours. Tout dessein, tout propos de scinder l'avenir d'avec le passé, de séparer dans notre Italie les membres du chef les fidèles du Pape, les citoyens des évêques, finira dans l'ignominie de celui qui osera s'en faire le promo- teur, car tous nos oreilles seront ouvertes à vos enseignements, ô très Saint-Père, et toujours nos cœurs batront avec ceux de nos évêques.

" De toutes ces choses, nous laïques nous tenions à protester solennelle- ment devant le monde et nous avons choisi cette heureuse circonstance de l'Epiphanie pour faire un premier pèlerinage public qui rassemblerait, des plus lointaines régions de la Pénin- sule, des centaines d'Italiens autour la tombe de St. Pierre dans une prière commune, fervente, confiante, afin que, par les mérites du bien heureux apôtre, Dieu nous accorda, cette fer- meté impérissable de la foi qui sau- vera des embûches nous tous et ceux qui viendront à nous.

" Tel est le vœu pieux, très Saint- Père, que nous avons déposé dans le sein de Dieu, humblement agenouillés dans l'émouvante obscurité de la crypte du temple vaticain, et mainte- nant agenouillés à vos pieds, ô suc- cesseur du prince des apôtres, nous renouvelons dans la concorde la pro- testation de l'inaltérable dévouement des catholiques au siège infaillible de Pierre, et nous implorons de votre part la prière qui confirmera nos pro- pos et que Jésus-Christ a promis d'exaucer inmanquablement.

" Bénissez, très Saint-Père, tous ces pèlerins, vos fils affectionnés et dévoués, bénissez leurs désirs, leurs affections, leurs œuvres, à fin que celles-ci soient toujours fructueuses et méritoires. Bénissez les personnes qui leur sont chères, leurs familles leur patrie.

" Bénissez enfin avec eux tous ceux qui, cette année, iront en pèlerinage aux sanctuaires élevés par milliers sur cette terre privilégiée de Dieu, dans cette Italie, notre patrie, et tous les pèlerins encore qui nous accompa- gneront aux sanctuaires étrangers, pour implorer de Dieu le salut de toutes les âmes, le triomphe de la justice, la paix du monde.

La lecture terminée, les principaux membres du pèlerinage ont offert au Saint-Père des présents qu'il a agréés. S'étant levé, Pie IX a improvisé une de ces allocutions pleines de feu et de liberté, où il a fait en quelque sorte à grands traits l'histoire de la révolution italienne et dont je vous en envoie la traduction.

g'ise, afin de remettre bientôt son âme entre les mains de Jésus.

Quand Pie IX a eu fini de parler, des acclamations enthousiastes se sont fait entendre : Son majordome l'a couvert de son vaste chapeau rouge aux glands d'or, son maître de cham- bre a placé sur ses épaules le manteau de pourpre, et il est descendu du trône bénissant encore la foule dont je renonce à peindre la profonde émo- tion.

Allemagne.

BULLETIN DE LA PERSECUTION.

L'évêque d'Hildesheim a reçu du président supérieur de la province de Hanovre l'ordre de payer une amende de 6,000 marcs et la menace de payer encore une fois la même somme s'il ne se soumettait aux lois en faisant les nominations prescrites par elles.

Le prêtre Rusczyński de Dbrzca (Posen) a reçu la dure condamnation de 1 an et 6 mois de prison. C'est après deux heures de délibéré que le tribunal a renoncé cet arrêt.

Le rédacteur du *Kurier Posnianski* M. Zorowski, a été condamné à une semaine de prison.

A Odersch (Silésie) paroisse sans pasteur, un laïque ayant lu des prières publiques a été condamné pour ce fait à 156 marcs d'amende. Quelle nouvelle loi justifie cette condamnation ?

Le diocèse de Culm compte mainte- nant 32 prêtres interdits par l'acte ; celui d'Hildesheim a perdu 14 prêtres en deux ans.

La Prusse ressent maintenant les fruits amers de " cette lutte civilisa- trice ".

Jamais l'émigration pour l'Amé- rique n'a été plus nombreuse ; c'est par des chiffres fabuleux que se comptent les émigrants.

Le *Justizministerialblatt* reconnaît que depuis trois ans le nombre des crimes a augmenté en Prusse de 20 0/0. En attaquant la religion catholique, l'Etat devait nécessairement aboutir à faire baisser la moralité publique.

La veillée des armes.

Quand le sort d'une nation dépend du sort des armes, quand le soldat se dispose au combat au milieu des acclamations d'un peuple enthousias- te, il est consolant d'écouter la parole d'un roi chrétien qui demande à l'Eglise des prières pour implorer la bénédiction de Dieu, et parle de sa confiance dans le triomphe aux glo- rieux vétérans de ses armées.

C'est ainsi que l'Espagne chevale- resque, évoquée par la voix de son roi légitime, se présenta à nous avec tout son héroïsme dans les lettres que S. M. Charles VII vient d'adres- ser au grand amonier de son armée et au maréchal duc Elio :

Au grand amonier de l'armée royale
Si l'armée que je commande se dis- tingue par sa valeur, elle ne se dis- tingue pas moins par sa foi.

C'est à la foi que nous devons nos victoires ; car le Dieu des batailles tend toujours sa main puissante à ceux qui l'invoquent avec sincérité. Rendons-lui grâces pour l'appui du passé et supplions-le de nous accorder les mêmes bienfaits dans l'avenir. A la veille de combats sanglants et peut-être décisifs, l'armée et le peuple chrétiens doivent adresser à Dieu de ferventes prières.

Je désire donc que vous invitiez tout le clergé, aussi bien des amon- neries que des paroisses, à demander à Dieu, dans ce moment solennel, où vont se décider les destinées de la patrie, ses bénédictions pour mon armée et pour mon peuple. Fort alors de mon droit, de la valeur de mes soldats et de la protection du Ciel, je combattrai sans trêve jusqu'à ob- tenir le triomphe de la cause de Dieu, qui est la cause de la justice et de la véritable civilisation.

Je laisse à votre zèle et à votre ex- périence le soin de désigner les jours et la forme dans lesquelles seront faites ces prières publiques.

Que Dieu nous aide dans la sainte entreprise que nous poursuivons, pleins de foi, et qu'il vous garde.

CARLOS.

Les journaux officiels italiens publient la note suivante, dont la gravité n'a pas besoin d'être démon- trée :

" Le ministre de l'instruction publi- que fera visiter les classes de tous les séminaires du royaume pour voir quel est le nombre d'élèves qui les fréquentent et comment ils y sont ins- truits ; il a confié cette visite à des fonctionnaires aussi autorisés par leurs grades que par leur doctrines et

dont la prudence égale le savoir. C'est un nouveau pas dans le chemin de la persécution. Plus lentement, mais plus sûrement que M. de Bismarck, le gouvernement italien poursuit ses fins détachées, mais nous espérons que le zèle des catholiques italiens, dont l'activité se réveille d'une façon si admirable, déjouera les plans si habilement dressés par les ennemis de l'Eglise. — (L'Univers.)

CANADA. Québec, 18 Février 1876.

L'ultramontanisme politique.

L'hon. M. Fabre qui est à Ottawa, envoie de temps à autre, une correspondance à l'Evénement. Ce vieillard que l'on a placé sitôt, parmi les invalides, en fait des siennes, en ce moment. Sa dernière découverte surpasse toutes les autres : il a trouvé, l'ultramontanisme politique ! C'est le malheureux discours Huntington qui lui a fait mettre au monde, ce nouveau monstre.

L'idée est nouvelle, mais le principe a toujours existé. L'on veut ouvrir le parti catholique d'un manteau nouveau, afin de pouvoir plus facilement le combattre. Le parti libéral a décidé de faire la lutte contre le clergé catholique. Mais sous les circonstances actuelles, il était encore un peu difficile de lever ouvertement l'étendard de la révolte et de la résistance.

Aussi les libéraux réunis en conseil, ont-ils décidé de donner à leurs adversaires, un nom qui semblerait exclure la religion ou plutôt l'idée religieuse. En agissant ainsi, ils pourront combattre plus librement, et dire : nous n'attaquons nullement les idées catholiques, mais seulement un certain parti politique ! Cependant cette petite ruse sera facilement déjouée : les cornes du diable sont toujours visibles !

Qu'est donc l'ultramontanisme politique ? C'est l'école qui a pour chef en France M. Louis Veuillot et pour apôtre en Canada le Nouveau-Monde ! nous répond le correspondant de l'Evénement. Certes nous étions loin de nous attendre à une telle définition de l'ultramontanisme politique. Car nous avons toujours compris que M. Louis Veuillot est le défenseur des principes catholiques et de la Papauté en Europe.

Notre Saint-Père Pie IX dans plusieurs de ses brefs, a encouragé cet éminent écrivain à continuer la lutte énergique qu'il faisait à l'erreur et aux fausses doctrines, et principalement au libéralisme catholique. L'Univers dont M. Louis Veuillot est le rédacteur en chef, est le journal catholique par excellence, et qui fait autorité dans toutes les grandes controverses des questions religieuses qui ont eu lieu en Europe.

L'ultramontanisme politique, en ce cas là, est le parti catholique dévoué à l'Eglise catholique et romaine, le parti encouragé et supporté par l'immense majorité des évêques et par Notre St. Père ! La définition, que vient de donner l'Evénement, prouve une fois de plus, que nécessairement la politique est liée à la religion. Car du moment que les libéraux tentent de définir une politique qui leur est opposée, ils ne peuvent le faire, sans laisser percer leur haine contre la religion catholique. Louis Veuillot ne représente nullement une école politique, mais a toujours été le plus vigoureux champion de la politique catholique, telle que définie par nos évêques. Comme on le voit, les cornes du diable se montrent dans la définition de l'ultramontanisme politique. Toute l'hypocrisie libérale ne peut suffire à les cacher. Mais continuons à citer l'Evénement :

" Qui peut blâmer M. Huntington d'avoir dit que cette école, qui malheureusement a surpris la bonne foi d'un certain nombre de prêtres, nous conduirait à une guerre religieuse, si nous suivions la voie qu'elle nous trace ? "

Toujours la même tactique, comme l'on voit, décrier le clergé catholique en paraissant compatir au mal qu'on lui fait souffrir.

Qui peut blâmer M. Huntington, dites vous ? Tous les catholiques. Publiez dans votre journal, la lettre pastorale de Mgr de Montréal, et vous y trouverez un blâme sévère. Consultez tous les évêques catholiques, et rappelez-vous la désapprobation générale faite par les protestants et les catholiques qui représentent le Canada aux Communes ! Par tout, vous entendrez un cri unanime de blâme, de réprobation !

Après avoir créé l'ultramontanisme politique qui est tout religieux comme sa définition l'indique, M. Fabre continue ainsi : " L'ultramontanisme politique et l'ultramontanisme religieux sont deux choses bien distinctes. Il est absurde de les confondre. — La confusion ici n'est pas absurde, c'est la distinction que vous voulez établir qui l'est. Le mot ultramontanisme signifie, ce qui s'appuie sur Rome, toute foi basée sur l'enseignement de l'Eglise romaine " Par conséquent la distinction que vous cherchez à

établir dans ce mot ultramontanisme appliqué soit à la religion, soit à la politique, n'existe pas. L'ultramontanisme n'est qu'une seule et même chose : c'est la soumission à tout ce qu'enseigne l'Eglise catholique et romaine. Ce sont les libéraux qui de nos jours, se révoltant contre les doctrines de l'Eglise, donnent le nom d'ultramontains, aux catholiques soumis et sincères.

" Si l'ultramontanisme politique et l'ultramontanisme religieux étaient une seule et même chose, il faut avouer qu'il y aurait pour un catholique sincère des problèmes difficiles à résoudre ? "

Telle est la question que se pose M. Fabre dans l'agitation de son âme.

On voit qu'il est mal à l'aise avec la définition qu'il vient de faire de l'ultramontanisme politique ; il sent qu'il empêche sur le terrain religieux, et comme il est peu habitué à cette marche, il ne voit que difficultés, embarras, problèmes insolvables. Sa conscience le trouble. Faire la leçon à l'Eglise, aux évêques, au clergé, lui paraît téméraire. La confusion règne dans son esprit. Cependant à la clarté de la foi, qui n'est pas encore éteinte dans son âme, il s'aperçoit qu'il ne peut pas absolument séparer la politique de la religion. Mais la passion l'aveugle, et un doute se présente à son esprit. " Comment s'expliquer, ce dit-il, pour un catholique sincère " que a religion catholique qui s'accorde si bien du républicanisme américain, ne saurait s'accorder de même du libéralisme canadien ? "

Quel sophisme ! Comment se fait-il que l'Eglise condamne le protestantisme, et qu'elle nous commande d'obéir à la Reine d'Angleterre ? L'Eglise reconnaît toutes les formes de gouvernement et ordonne aux fidèles d'obéir à l'autorité établie, mais elle ne reconnaît jamais l'erreur ! Le républicanisme américain est la forme du gouvernement qui régit les Etats-Unis, tandis que le libéralisme canadien est un mode, un système, un principe qui n'est pas la forme du gouvernement mais seulement un moyen d'action. Or ce moyen d'action est réprouvé et condamné par l'Eglise ; parce que ce moyen d'action, appelé libéralisme, tend à soumettre l'Eglise à l'Etat, à séparer la politique de la religion, à faciliter la libre pensée, et à laisser agir l'erreur sans répression. Ainsi M. Fabre, tranquillisez-vous : si c'est là le problème le plus difficile à résoudre, il faut avouer que pour un catholique sincère il n'y a pas de quoi à s'alarmer ! D'ailleurs, chaque fois que vous éprouverez de ces inquiétudes, que vous rencontrerez des difficultés semblables, lisez attentivement les mandements de nos évêques. Au lieu d'être libéral vous deviendrez bientôt un excellent conservateur catholique, et vous vous hâterez de passer la corde au cou de votre ultramontanisme politique ! Soyez assuré, jeune sénateur, que votre cher petit, ne vivra pas longtemps ! Enfanté par un vieillard, au milieu de vieillards indolents, il aura une tombe pour berceau !

Cependant cet invalide à qui vous venez de donner le jour, est une nouvelle preuve que le libéralisme qui existe au Canada est le libéralisme européen. Vous considérez pour adversaires ici, ceux qui sont adversaires du libéralisme en France. Cette école, que vous désignez à la haine de vos partisans, est celle qui a toujours combattu pour la défense des droits de l'Eglise catholique et qui, suivant Montalembert, s'est érigée en idole au Vatican ! C'est en vain désormais que vous tenterez de vaincre l'autorité, car vous venez de dire franchement ce que vous êtes : libéraux-catholiques.

La définition du " libéralisme. " L'autre jour, à la chambre des Communes, l'hon. M. Cauchon a donné sa profession de foi. En général, elle est conforme à la doctrine catholique. Mais il s'y est glissé une erreur de définition. En parlant du libéralisme, M. Cauchon dit : " le libéralisme catholique c'est l'affirmation du droit de discussion dans l'Eglise. " Ici le président du conseil a défini le protestantisme et non pas le libéralisme catholique.

L'affirmation du droit de discussion dans l'Eglise, c'est le libre-examen, principe fondamental du protestantisme. C'est en outre, la négation de l'infaillibilité de l'Eglise et de son Chef. Tel n'est pas le libéralisme catholique. Notre St. Père le définit ainsi : conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur. " C'est la co-existence du principe du mal et du principe du bien par une abstraction de la volonté qui s'imaginerait bien faire en se disant : j'admets l'erreur, pour être libre de faire le bien.

C'est encore nous dit Mgr. de Montréal, " un ensemble de doctrines religieuses et sociales qui tendent à affranchir plus ou moins les esprits dans l'ordre spéculatif, et les citoyens dans l'ordre pratique, de la règle que la tradition leur avait partout et toujours imposée. "

Tel est donc le libéralisme catholique ; il diffère beaucoup de la définition qu'en a donnée M. Cauchon !

Le Journal de Québec ferait bien de publier la lettre pastorale de Mgr de Montréal. Par ce moyen M. Cauchon aurait l'occasion d'appréhender ce qu'est le libéralisme catholique, et les lecteurs du Journal de Québec pourraient rectifier le mauvais défilé que M. Cauchon en a donné.

Correspondance Parlementaire.

Ottawa, 16 février 1876.

L'incident Holton nous avait fait croire que M. Huntington remettrait son portefeuille. En effet, à quelle autre conclusion pouvait-on en venir, quand tous nos rouges, en Chambre, paraissaient désespérer son fameux discours ? Publiquement, ils disaient : " M. Huntington, vos idées sont subversives, nous les répudions ! " Mais, le lendemain, ces bons rouges se réunissaient en un caucus auquel assistaient MM. Holton et Huntington. Là, ils étaient quatre quatre murs que leurs paroles ne devaient pas franchir. Ils y ont parlé d'abandon de cœur, car ce qu'ils disaient ne devait pas être envoyé au public, et voici le langage qu'ils ont tenu :

" M. Huntington, en chambre, nous avons paru répudier vos idées, car il fallait bien paraître un peu respecter les sentiments de nos électeurs ; mais vous devez nous connaître. Nous sommes ces vieux libéraux qui avons toujours supporté MM. Papin et Dorion, et leurs idées, et qui combattons de puis trente ans pour détruire l'influence dont les Evêques et prêtres catholiques jouissent auprès de leurs ouailles. Nous avons les mêmes principes que M. Laflamme, l'éloquent avocat de Guibord. Vous savez que nous avons applaudi M. Dorion quand le 10 mars 1870, il a, comme vous fait un appel aux membres protestants de la chambre, leur disant : " Si vous aviez vu la manière dont se sont faites les dernières élections dans le Bas-Canada, vous vous déclarer pour le scrutin secret. Si la chambre avait vu le spectacle de quatre Evêques venant de l'avant pour dire à leurs ouailles comment voter, si les honorables membres d'une autre croyance connaissaient l'influence exercée par la hiérarchie catholique du Bas Canada, ils adopteraient immédiatement le scrutin secret. De fait si la chambre ne veut pas voir le Bas-Canada réduit à la position de l'Espagne et de l'Italie, il faut qu'elle protège les votants contre la crainte des censures spirituelles. (Textuel, voir les débats de la session de 1870.) Ainsi, M. Huntington, nous sommes de vos amis. Vous avez bien fait de parler le langage de M. Dorion auquel nous avons tous applaudi ; c'est notre propre langage depuis trente ans. Il faut que vous restiez dans le gouvernement afin de faire prévaloir vos idées que nous partageons, mais que nous ne pouvons avouer trop ouvertement par crainte de nos électeurs ; restez ministre, comblez sur notre appui. "

Et voilà pourquoi M. Huntington ne résignera pas ! En vain, M. Holton a voulu leur montrer qu'ils agissaient mal ; il s'est trouvé seul de son avis. Les rouges n'ont pas voulu l'écouter ; au contraire, ils ont tous serré la main à M. Huntington.

M. Cauchon n'a pas été moins hypocrite que ceux dont il est aujourd'hui le chef ! Vous devez comprendre maintenant pourquoi M. Cauchon n'a pas eu le courage de répudier franchement les idées subversives de M. Huntington.

M. Cauchon n'est-il pas celui qui a, le premier, lors des dernières élections locales, crié à l'influence indue du clergé catholique ? n'est ce pas lui qui dans ses écrits dans le Journal, a voulu, non seulement restreindre la liberté et les droits du prêtre catholique, mais encore le renfermer dans la sacristie et lui dicter ce qu'il devait dire ou omettre dans la chaire de vérité ? Et quelle différence y a-t-il donc entre les doctrines de M. Cauchon et celles de M. Huntington ? Tous deux n'ont ils pas été plus censuré certains prêtres et prêtres catholiques de ce pays ? M. Cauchon, on se le rappelle, a même voulu déclarer la guerre à Mgr. de Montréal, attaquant ses mandements et conseillant aux catholiques de ne pas les écouter.

Ainsi, MM. Cauchon et Huntington, vous êtes dignes l'un de l'autre ; serrez-vous la main, puisque vous partagez les mêmes idées subversives !

L'incident Holton terminé, la chambre est rentrée dans une grande tranquillité. Ça été comme le calme après la tempête. Les grils-rouges se regardaient l'un l'autre, étonnés, la figure longue ! Les conservateurs, eux, étaient gais ils avaient la conscience du devoir accompli. Quel contraste !

Depuis, la chambre a peu travaillé. Le gouvernement, qui n'a aucune mesure à présenter, n'a pu lui donner de l'occupation. Les séances de lundi et de mardi n'ont duré qu'une couple d'heures. Hier, cependant, un nouvel incident aussi fatal pour les ministériels que l'incident Holton, a eu lieu. Ça été au sujet des explications ministérielles.

Sir John a félicité M. Cauchon de son accession à la Présidence du conseil privé. " Nulle doute, a-t-il dit, que M. Cauchon sera pour les rouges un chef aussi habile que ses prédécesseurs, M. M. Dorion et Fournier. Cependant je remarquerai que M. Cauchon a toujours été conservateur et est celui qui a combattu les rouges et les grils avec le plus de violence ; c'est aussi celui que les rouges grils ont le plus vilipendé. Il faut donc qu'il y ait de trois choses l'une : ou que M. Cauchon ait abdiqué ses anciens principes pour supporter ceux que nos rouges ont toujours professés, ou ce sont nos rouges qui sont allés à M. Cauchon adoptant ses principes passés, le trouvant honnête homme malgré toutes les accusations qu'ils ont portées contre lui, ou, si M. Cauchon et les rouges ont conservé chacun d'eux leurs principes respectifs, il y a coalition, et les rouges ont toujours blâmé les coalitions, les appelant corruption. " Il fallait voir et la mine de M. Cauchon et celles des rouges pendant ce discours !

Mais, M. Masson a frappé le plus fort. Il a cité le Journal de Québec où M. Cauchon avait dit que les grils-rouges, qu'ils étaient unionnistes, ajoutant qu'il ne pouvait avoir et qu'il n'y aurait jamais alliance entre les conservateurs et les grils-rouges. Puis il a rappelé aux rouges tous ces accusations de malhonnêteté qu'ils ont portées contre M. Cauchon, concluant ainsi : " Un proverbe dit qu'il ne faut pas se jeter la boue à la figure quand il faut ensuite s'embrasser. Eh ! bien, MM. les rouges grils, ça ne valait pas la peine pour vous de couvrir de fumier la figure de M. Cauchon, puis qu'aujourd'hui vous l'embrassez sur les deux joues ! "

Ce petit débat a été terrible pour les " libéraux. " M. Blake, furieux, y a coupé court en proposant l'ajournement de la Chambre.

Vous avez dû publier dans vos colonnes la dépêche de Lord Carnarvon au sujet de la requête des Communes concernant les Ecoles du Nouveau-Brunswick. Celui qui écrit ces lignes vous disait dans le mois de mars dernier, que cette requête était non seulement ridicule, mais qu'elle était de nature à détruire pour toujours le seul moyen existant pour rendre justice aux catholiques du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire l'intervention du gouvernement impérial. La requête était si ridicule que les ministres anglais ont conseillé à la reine de n'en faire aucun cas.

En effet, cette requête commençait par dire : " Nous défendons au gouvernement impérial d'intervenir dans cette affaire ; cependant nous prions la Reine d'user en notre faveur de son influence morale. "

Or il est bien connu, que dans ces sortes de choses, la Reine n'a aucune autre influence que celle de ses ministres responsables. Eh bien, comment pouvait-on espérer l'intervention de la Reine, quand on défendait au gouvernement impérial d'intervenir ! Je considère donc l'injustice consommée ! La chambre des communes a déclaré que le gouvernement impérial ne devait pas intervenir ; or, on ne peut espérer qu'elle en viendra à une autre conclusion. A M. Cauchon et aux rouges, la responsabilité de cette injustice, de cette persécution contre nos catholiques du Nouveau Brunswick ! Peuple canadien, connaissez les hypocrites qui vous gouvernent ! Connaissez ceux qui n'ont aucun respect pour vos droits et sont prêts à tout sacrifier, à tout trahir pour se maintenir au pouvoir !

Echos d'Ottawa.

Les membres conservateurs ont tenu une assemblée dans une des salles de comité de la Chambre des Communes. L'hon. M. Blanchet, député de Bellechasse, présidait. L'on a félicité chaudement les nouveaux membres élus durant la vacance, sur leur succès.

Les Commissaires du Havre de Québec seront nommés nous dit-on, dans deux ou trois jours.

On annonce que les députés de la Colombie et de Manitoba garderont la neutralité sur la politique du gouvernement relativement aux chemins de fer.

Un point noir à l'horizon. Evidemment, la barque ministérielle, va perdre de ses matelots.

M. M. Workman, Wood, Irving et MacDonald (Toronto-Ouest) se prononcent contre la politique du gouvernement si ce dernier n'apporte pas un tarif protecteur durant la présente session.

La tempête de neige s'est faite sentir à Ottawa comme à Québec. Tous les chemins sont bloqués.

Le Dr Schultz, M. P., le rév. P. Lacombe et le sénateur Girard ont eu une entrevue avec le député ministre du Revenu de l'Intérieur dans le but d'avisser aux meilleurs moyens à prendre pour amener les colons dans certaines parties de Manitoba à cultiver l'avoine, l'orge etc, et ne pas se dévouer entièrement à la culture du blé, comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

Institut-Canadien.

La lecture donnée mercredi soir à l'Institut-Canadien par M. Napoléon Lejandre a été hautement goûtée.

Le lecteur a passé en revue les différentes phrases parcourues par notre littérature. Il nous l'a démontré se dépouillant peu à peu des langages de sa première enfance pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui : digne d'appeler l'attention de l'artiste étranger.

En quelques mots, M. Legendre a rappelés les différentes revues canadiennes publiées dans notre Province, lesquelles après deux ou trois années d'une vogue bien justifiée sont tombées cependant faute d'encouragement. Cet exposé a amené naturellement à citer dans le cours de sa conférence les noms de nos écrivains les plus distingués et quelques uns de leurs travaux.

L'auditoire a vivement applaudi cet heureux passage ou, dans quelques mots bien sentis, M. Legendre a payé un tribut de regrets et d'éloges à ce barbe canadien que des circonstances pénibles ont enlevé à sa patrie et aux lettres. Nous voulons parler de M. Octave Crémazie, l'auteur de la promenade des trois mois.

L'Institut Canadien a droit à nos remerciements pour avoir procuré au public l'avantage d'entendre un conférencier aussi habile et aussi intéressant que M. Legendre.

L'Association dramatique de Québec.

Nous apprenons avec plaisir que l'Association dramatique de Québec a fait don, pour les pauvres de Québec, de la somme de cinquante piastres. Cette somme a été déposée, dit-on, entre les mains du vice-président

du gouvernement de prendre tous les moyens d'empêcher la perte des lettres enregistrées et des paquets, en établissant un système sévère de surveillance.

M. Mills propose un comité spécial pour s'enquérir des causes de la dépression financière et commerciale. Il est d'opinion que nous avons souffert à cause de nos relations commerciales avec les Etats Unis. " Le comité devra rechercher jusqu'à quel point ces relations ont été profitables au pays, parce qu'il pourra alors démontrer jusqu'où la dépression financière est sous le contrôle de la Législature.

Sir J. A. Macdonald dit qu'une proposition semblable est toujours considérée comme un vote de non confiance. Il aurait compris une motion demandant à rechercher les meilleurs moyens de favoriser le commerce du pays, mais voici une proposition qui dit que le pays est dans une position anormale et qu'il est nécessaire de s'enquérir de la chose. Si la Chambre l'adoptait elle reconnaîtrait par là même que les ministres ne sont pas capables de régler la chose eux mêmes.

M. Young, de Waterbo, dit que la protection pour la protection seulement et non dans l'intérêt du revenu, serait une calamité. Il croit que la vraie politique n'est pas d'adopter une politique absolue, soit pour le commerce libre soit pour la protection.

M. Irvine, de Hamilton, dit qu'il a encore confiance dans le gouvernement et il espère que cette proposition ne sera pas adoptée.

M. Workman, de Montréal Ouest, après avoir parlé longuement de la dépression commerciale et de ses causes, engage le gouvernement à examiner la question avec calme avant de présenter le budget. S'il n'agit pas d'une manière loyale et honorable, malgré le puissant appui qu'il a, il pourrait perdre le concours de quelques-uns de ses meilleurs amis.

M. Dymond, M. Wood, M. Kirpatrick, M. Thomson, de Welland, M. Macdonald de Toronto ouest prennent successivement la parole.

L'hon. premier ministre et l'hon. M. Cartwright se bornent à dire que la proposition de M. Mills ne comporte pas un manque de confiance et qu'ils l'approuvent. En conséquence la proposition est adoptée.

A la " Gazette de Sorel. "

" DÉF.—M. le Dr. Samson de Québec, lance un défi à M. David du Bien-Public. Ce dernier hésite à cause, sans doute, du nom redoutable de son adversaire. En effet, il est prudent de s'assurer si c'est avec une plume ou une machoire d'âne que le redoutable Samson moderne veut anéantir les Philistins du Canada. " (Gazette de Sorel).

S'il devenait nécessaire de nous munir du primitif engin contre les Philistins du libéralisme nous saurions où nous le procurer. Nous n'avons pas encore à ce sujet dérangé M. Barthe parce que, par le temps qui court, il semble avoir déclaré une telle guerre à la logique et au bon sens que, pour la soutenir, il a besoin de tous ses membres. A chacun de faire valoir son petit talent et maître Aliboron brait pour le parti.

Le Journal de Québec a trouvé cette finesse béotienne de son goût et il la sert à ses lecteurs. *Asinus asinum ficit.* Il semble que quand une feuille a pour rédacteur un homme qui a les instincts et le nom et la binette du moins noble des quadrupèdes, il n'y a guère de tact à faire de l'esprit sur les noms. Si Pitre fut entré à la rédaction, il se fut certainement rappelé du gros proverbe qui court les rues et n'aurait pas été décoiffer son voisin.

Le sujet étant sur le tapis, nous dirons au Bien-Public que nous comprenons ses hésitations. Un mandement a paru à Montréal réglant à peu près la difficulté, et les armes entre nous ne sont plus égales.

Oui, il est aujourd'hui généralement reçu que la secte catholico-libérale compte de nombreux adhérents au Canada, et que comme parti, les nationaux réformistes, purs ou libéraux tombent directement sous le coup du syllabus et sous l'effet de la lettre collective de nos Evêques. Nul ne peut décemment soutenir le contraire, pas même le phénoménal ergoteur du Journal de Québec. Que le Bien-Public admette donc ces points, et il sera facile de répondre ensuite à ses questions, à ses scrupules de conscience qui pourraient aujourd'hui détourner l'attention du sujet principal.

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRES DES COMMUNES.

Ottawa, 16 février.

M. Blake présente un projet de loi concernant la nomination d'inspecteurs de pénitenciers à Manitoba et dans la Colombie anglaise, et un autre concernant les statistiques criminelles.

M. White, de Renfrew, demande si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures, prochainement, pour améliorer la navigation des rivières Ottawa, Mattawan et Française, de manière à permettre aux vaisseaux de passer du lac Huron, par le moyen de ces rivières, jusqu'à Saint-Laurent, et, s'il en est ainsi, dans quelle proportion il a l'intention de construire les dits ouvrages.

L'hon. M. MacKenzie dit que le gouvernement n'a pas l'intention de poursuivre aucun nouvel ouvrage outre ceux maintenant sous contrat.

de la Société de la St. Vincent de Paul.

Les intéressés aimeraient à voir le vice-président accuser publiquement réception de ce don, afin de faire taire quelques mauvaises langues qui accusent les jeunes acteurs d'avoir gardé ce montant pour eux. (Communiqué.)

Une rebuffade.

Dans son interpellation au ministère, vendredi, M. Holton a qualifié de " malheureux " le discours de l'hon. M. Huntington à St. André ; il a dit que " dans ce discours des attaques offensantes étaient dirigées contre les dignitaires de l'Eglise à laquelle appartient la grande majorité du peuple de la province de Québec. "

Voilà donc un libéral protestant, un chaud partisan même du ministère, qui nous donne raison, en même temps qu'il fait constater le manque d'indépendance de la presse libérale canadienne française, laquelle a feint de ne trouver rien à reprendre dans ce discours, mais, au contraire, l'a approuvé et défendu avec son étroit esprit de parti ordinaire. Vraiment, ce n'était point la peine pour les organes libéraux de tant nous injurier à cause de l'interprétation que nous donnons au discours en question, pour voir ensuite un de leurs amis politiques de la position de M. Holton abonder dans notre sens, et déclarer, comme nous, " qu'il y a solidarité de responsabilité entre les ministres, et que les déclarations privées de membres de la chambre sont rangées dans une catégorie différente de celle des discours prononcés sur des questions politiques par des ministres de la couronne. "

Le National, commentant les débats provoqués par l'interpellation de M. Holton, a l'impudence de dire que " cette discussion a établi que ce que M. Huntington a réellement dit à Argenteuil est approuvé par tout le monde ! "

Pour toute réfutation, nous référerons le lecteur au discours même que l'hon. M. Huntington a prononcé en chambre pour se défendre, et dans lequel il maintient tout ce qu'il a dit sur les hustings du comté d'Argenteuil, ne rétractant rien du tout, et avouant que la majorité de la chambre vient de le blâmer.

" et j'espère, dit-il, que les libéraux de Québec ne seront pas effrayés de voir que la majorité de cette chambre est d'opinion que de semblables sentiments " qu'il a exprimés à St. André " doivent être répudiés. "

Comme on le voit, il faut être joliment osé pour prétendre que l'hon. M. Huntington est approuvé par tout le monde, quand celui-ci déclare lui-même que la chambre répudie les sentiments exprimés dans son discours de St. André.

Après le soufflet humiliant qu'il vient de recevoir de la part de ses propres amis politiques, il faut que l'hon. M. Huntington soit moins sensible à l'en droit de l'honneur qu'à celui de l'intérêt, s'il ne se retire pas du cabinet. On saura également à quel point on se tient sur le compte de la sincérité des autres ministres, s'ils le gardent plus longtemps pour collègue. Pretendre, comme on tente de le faire croire qu'un ministre de la couronne qui se jette au milieu de la mêlée électorale et fait une déclaration solennelle de guerre aux principes religieux d'une partie de la population, ne rend pas les autres membres du gouvernement solidaires de cet acte aussi longtemps qu'il reste leur collègue dans le cabinet, c'est tout simplement insulter au bon sens et se moquer du public intelligent.

Quand un ministre parle publiquement sur la politique du jour, c'est toujours comme membre du gouvernement et jamais comme simple particulier. Et la raison en est que les gouvernants d'un pays doivent être censés se conduire avec honnêteté et conviction, et comment en serait-il ainsi, s'il leur était permis de parler d'une manière et d'agir d'une autre ?

De plus, c'est un principe de droit constitutionnel, que les ministres d'un même cabinet sont collectivement solidaires de leurs actes et de leurs discours politiques personnels, aussi longtemps qu'ils restent collègues les uns des autres. — (Nouveau-Monde.)

Accident arrivé au Juge Routhier.

Le correspondant du Chronique à Paris, lui écrit ce qui suit à la date du 3 février :

Vous serez très heureux d'apprendre que Québec n'aura pas à déplorer la perte de l'un de ses citoyens les plus distingués. Dans la soirée de lundi dernier, lorsque le juge Routhier à la sortie de l'Opéra, se rendait à son domicile situé dans la rue Montaigne, il fut renversé par une voiture au moment où il traversait de la rue Royale à la rue Faubourg St. Honoré. C'est un quartier très dangereux où la foule va et vient sans interruption. Aussi l'aton bien désigné sous le nom de coin des écorchés.

La voiture arrivant à toute vitesse a frappé au front M. Routhier et lui a infligé une large blessure au front un peu au dessus de l'œil. Cette blessure n'est pas cependant regardée comme dangereuse. M. Routhier est resté sans connaissance dans la rue pendant quelques temps et s'est un miracle qu'il ne soit passé à une autre voiture durant qu'il était dans cette position. Des hommes de police faisant leur tournée le découvrirent et le transportèrent au plus proche magasin d'un chimiste qui arrêta le sang coulant avec abondance.

Aussitôt qu'il eut recouvert sa connaissance, M. Routhier donna son adresse à la police qui le conduisit chez lui.

M. Routhier est bien revenu depuis. Il souffre moins du choc qu'il a reçu, que de sa blessure qui est très douloureuse et de la perte de beaucoup de sang.

On télégraphie de Rome à l'Agence Havas, à la date du 27 janvier :

" Le Pape a reçu aujourd'hui M. Errington, membre du Parlement anglais qui a déclaré au Saint-Père que les catholiques irlandais sont profondément convaincus de la nécessité d'une éducation universitaire véritablement religieuse, et qu'ils tâcheront de l'obtenir pour leur-

fil. Le Pape a approuvé ces sentiments, en les déclarant dignes de la catholique Irlande.

La Voce della verità, mentionnant une nouvelle du Morning Post relative à des négociations secrètes entre la partie extrême du clergé anglican et le Vatican dit que ces prétendues intrigues n'existent pas.

Nombre de vaisseaux jetés à la côte ou naufragés dans le Golfe et dans le fleuve Saint-Laurent au-dessous du Bic, 1875.

Steamer Chesapeake à la côte au-dessous de Matane.

Navire Hermond, à la côte à Matane, par une tempête de neige, 15 mai, se dégagea en jetant du lest, se fit remorquer.

Navires Irene, Narge, Kissing Sun et Earl of Elgin, à la côte au Cap-Chatte; auraient été sauvés, si on était venu promptement à leur aide.

Steamer Delta, à la côte au Cap-Chatte aurait été sauvé, si on était venu à sa rescousse en temps opportun.

Navire Giant's Causeway naufragé sur l'île d'Anticosti.

Barque Capella, à la côte à Métis, mais mise à flot.

Navire Sophie, à la côte à Sainte-Flavie.

Navire Charokoe, avec un cargaison, de Montréal, perte complète, mais si on eût eu des communications télégraphiques on serait arrivé à temps pour le sauver.

Navire Burich, à la côte à Métis, déchargé.

Navire Queen of England, à la côte à Matane.

Navire Aliee, au Saut-au-Monton, mais touché.

Navire Elie, à la côte à Matane, mais déchargé.

Navire Charman, à la côte à Métis, mais déchargé.

Navire Ocean, à la côte à Caribou, perdu.

Barque Louise, à la côte, à l'île Blanche, déchargé.

Navire Chittianella, perdu sur l'Anticosti.

S. S. Tigress, naufragé sur les Isles de la Magdeleine.

Navire Siam, à la côte à Matane.

Navire Wesley, naufragé sur l'île d'Anticosti.

Navire Standard, naufragé sur l'île d'Anticosti mais déchargé.

Navire Argo, à la côte à Bersimi.

Navire Sarnado, naufragé à la Baie-des-Isles.

Navire Pierre Nolaskue, naufragé sur les Isles de la Magdeleine.

Barque Sans-Pareil, naufragée au Cap-Roy.

Steamer Narmanton, coulé bas à Matane après une collision avec le navire Churchill.

Navire Churchill, à la côte à Matane.

Barque David Rankin, à la côte à la Rivière Blanche.

Navire Calcuta, naufragé sur les Isles de la Magdeleine, près de la Grosse Ile; 20 hommes et une femme perdus.

Navire Dunbrody, naufragé dans le détroit de Belle Ile.

Six goélettes appartenant aux Isles de la Magdeleine, naufragées dans le golfe, dans le trajet de Halifax aux Isles, et chargées de leurs provisions d'hiver.

INFORMATIONS.

On calcule qu'il sortira d'Outaouais, cette saison, onze millions de pieds cubiques de pin blanc et deux millions de pieds de pin rouge. A cause de la rareté de la neige sur les rivières Bonnechère et Makouska, plusieurs gangs d'ouvriers employés au bois carré ont été congédiés.

D'après le Journal l'élection du comté de Charlevoix serait contestée.

On télégraphie de Bayonne: cinq mille Royalistes sont arrivés devant Irun. Ils doivent se joindre à l'armée du gén. Martiny Campos.

A la chambre des lords, lord Derby a expliqué l'adhésion de l'Angleterre à la note Andrassy par la raison que son abstention aurait eu pour résultat le rejet de la note par la Porte, et que l'Angleterre eût par suite été appelée à protéger la Porte contre les conséquences de ce rejet.

En achetant le canal de Suez, a dit lord Derby, l'Angleterre n'a pas voulu établir son protectorat exclusif sur l'Egypte ou assumer le monopole du canal, mais simplement empêcher une autre puissance d'acquiescer ce monopole.

A la chambre des communes, lord Hartington, chef de l'opposition libérale, a dit qu'il est douteux que l'achat du canal assure à l'Angleterre la route de l'Inde. En temps de guerre, l'usage du canal dépendra uniquement de la décision du sultan ou du khédive.

M. Disraeli a terminé un grand discours à la chambre par les paroles suivantes:

L'Angleterre est la grande puissance méditerranéenne; elle maintient une chaîne de forteresses qu'elle n'abandonnera jamais, et qui s'étend presque des portes de la métropole jusqu'à l'Inde. Le canal n'est pas un des moindres anneaux de cette chaîne. L'achat était nécessaire pour empêcher le canal de tomber entre des mains étrangères. Il était nécessaire

conséquent, pour maintenir l'empire britannique.

Des membres du parlement, aussi bien que des journaux, s'opposent à ce que la reine assume officiellement le titre d'impératrice de l'Inde. Lord Granville, chef des libéraux à la chambre des lords, a donné à entendre que ce projet est vu avec défaveur par son parti, aucun titre n'étant supérieur à celui de reine de la Grande-Bretagne, d'Irlande et de l'Inde.

FAITS DIVERS.

Sommaire de la première page: Feuilleton; L'héritier du Mandarin—Rome—Italie—France—Allemagne—La veillée des armes—5ème page—Chronique—Nouvelles à la main.

ACCIDENT AU CAP-BLANC.—Deux maisons se sont écroulées sous la neige, au Cap-Blanc. Les gens qui les habitaient avaient eu la précaution de déménager quelques instants auparavant, en attendant des craquements sinistres, signes avant-coureurs du désastre. Nous constatons avec plaisir qu'il n'y a eu aucune perte de vie lors de cet accident.

—Un taux de primes d'assurance modéré et équilibré pour faire face aux éventualités, une appréciation large des dommages causés par les Sinistres, un règlement prompt, des pertes, une liberté entière et indépendante de tout engagement avec d'autres Compagnies dans l'exercice de son action.

Tels sont les avantages que présente au public, la Stadcona, Compagnie d'Assurance contre l'incendie dont l'office est situé à Québec, No. 20, Rue St. Pierre.

DÉSERT.—Nous apprenons qu'une magnifique organisation musicale se prépare pour la mi-carême. Une œuvre de première force, le "Desert," doit être préparée et exécutée comme elle ne l'a jamais été en ce pays.

NOUVELLE PUBLICATION.—M. Wm. Chapman se propose de publier prochainement un volume de Poésies. Ce livre se composera de pièces pour la plupart inédites. Des listes de souscription à ce volume seront ouvertes chez M. Albert Angers au Palais de justice, et chez son fils, M. Philippe Angers Rue du Pont, St. Roch. La souscription n'est que d'une piastre.

FEU A LÉVIS.—Le feu a réduit en cendres hier matin, vers deux heures, deux maisons en bois situées dans le voisinage d'un moulin à scie, à St. Joseph de Lévis, et occupées respectivement par MM. Vallière et Roy. La maison de M. Vallière était assurée pour \$800. Celle de M. Roy n'était pas couverte par les assurances.

CHUTE.—Un ouvrier de St. Roch, du nom de Marcotte, employé au radoub du steamer Secret, en descendant l'escalier Dinning avant hier matin, a fait une chute de haut en bas. Il reçut des blessures à la tête. Les médecins disent toutefois qu'il n'est pas en danger de mort.

POUR LES PALYVRES.—Dans le courant de la semaine dernière une cinquantaine d'habitants de Beauport et une vingtaine de Charlesbourg, sur l'invitation de leurs zélés pasteurs, ont apporté, chacun une charge de bois pour les pauvres de St. Sauveur. On nous informe que plusieurs autres de ces deux localités, ainsi que des deux Lorette, se proposent d'en faire autant cette semaine. C'est avec bonheur que nous enregistrons cette charité qui fait honneur à nos bons habitants.

Nous ne sommes pas encore à la fin de l'hiver, puissent-ils avoir de nombreux imitateurs...

UNIVERSITÉ-LAVAL.—Nouvelle conférence publique de M. l'abbé Bégin, ce soir à 8 h. précises et au lieu ordinaire. Le sujet suivant sera traité: "Le jansénisme: sa nature, ses subterfuges, son château-fort de Port-Royal, son extinction." L'auditoire toujours croissant de M. l'abbé Bégin sera, sans doute, vivement intéressé au récit des ruses de cette subtile hérésie, qui infesta la France, au dix septième siècle, et qui eut pour adeptes des hommes tels que Saint-Cyran, Arnauld, Nicole, Pascal et Quesnel.

APPAREIL POUR VOYAGER DANS LES AIRS.—Le docteur Robinson, de Port-Jervis (New-York), à qui l'on doit déjà l'invention de plusieurs articles d'une utilité incontestable, vient de créer une machine avec laquelle il se propose de voyager dans les airs. Cet appareil a pour but d'imiter le vol des oiseaux et ne nécessite point l'usage d'un ballon. Des capitalistes ont promis d'aider l'inventeur si ses expériences démontrent la justesse de ses théories. Quant à M. Robinson, il compte naturellement sur le succès de son entreprise. Les premières expériences officielles auront lieu à l'Exposition de Philadelphie. Cela ne laissera pas d'être curieux. Espérons dans tous les cas que M. Robinson n'aura pas le sort du malheureux homme-volant qui s'est tué l'année dernière, près de Londres.

STATISTIQUE.—Un journal de statistique du Maryland nous apprend qu'il existe aux Etats-Unis 23 villes ou villages portant le nom de Paris.

On y compte en outre 32 Pétersbourg, 11 Londres, 10 Glasgow, 14 Edimbourg, 28 Florence, 54 Rome, 31 Berlin, 10 New-Berlin, 27 Francfort, 26 Hanovre, 11 Dresde, 7 Hambourg, 8 Brème et 8 Ver sailles.

Les noms de Baltimore et de Philadelphie reviennent 11 fois: celui de New-York, 7 fois.

UN BON MARCHÉ.—Un officier supérieur d'état-major de l'armée anglaise vient de parcourir à pied une distance de 73 milles en 21 heures et 50 minutes, y compris un arrêt dans Londres de deux heures et demi. Cette marche s'est faite au moment où la neige couvrait la route. Le même officier est allé de Londres à Southampton, distance de 44 milles, en 11 heures, y compris une halte d'une heure à Winchester.

SOMPTUEUX.—Un des nombreux rajahs qui se sont réunis à Calcutta pour recevoir le prince de Galles portait, dit-on, sur son vêtement pour plus de 250,000 livres sterling, soit un peu plus de six millions deux cent cinquante mille francs, de pierres.

était entouré d'une balustrade.

Il est certain qu'avec un vêtement comme le sien, on doit se défier étrangement des gens qui vous tirent dans un coin—par un fouton—pour vous faire une confidence à l'oreille.

UN FUMEUR FLAMBANT.—Un homme, qu'on avait vu entrer dans plusieurs maisons de l'avenue d'Antin, revenait sur la voie publique, fumant comme une locomotive. Il jetait à la hâte un paquet volumineux d'où s'échappaient des flammes bleutées.

Un rassemblement fut bientôt fait, et les gardiens allèrent l'atteindre et l'éteindre, lorsqu'il eut l'idée de se jeter dans un bassin du rond-point des Champs-Élysées.

C'est là qu'on repêcha cet incendie ambulante. On le conduisit au poste, pour lui donner des soins et... pour le faire passer ensuite au violon, car ce flambant personnage n'était autre qu'un colporteur d'allumettes de contrebande.

Annonces Nouvelles.

Papier à envelopper.—J. & W. Reid.

Tapis de Fentre.—

A louer.—F. X. Garant.

Franges d'Or, Galons, etc., etc.—Jos. Hamel et Frères.

Bazar Annuel.—Eliza M. Langevin.

La machine à coudre Appleton.—L. N. Allaire.

DÉJEUNER.—CocOA DE EPFS.—Agréable et confortable.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une soignée application de magnifiques propriétés du Cocoa bien choisi, M. Epps a pourvu son table d'un déjeuner délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs centimes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution malade au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous évitons plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—Civil Service Gazette.

Chaque paquet porte l'inscription: JAMES EPPS & Co., Homœopathiques Chemists, 48, rue Threadneedle, et 170, Piccadilly, Londres

Papier à Envelopper

SACS DE PAPIER, A DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

J. & W. REID, Rue Saint-Paul, Québec, 14 Février 1876. 933

Tapis de Fentre.

POUR TOITURES en grande quantité et à prix réduits.

J. & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 18 Février 1876. 933

A louer.

UN MAGNIFIQUE LOGEMENT contenant deux chambres, situées en haut du magasin de MM. GARANT & Co., près de la cathédrale et en face du marché.

S'adresser à F. X. GARANT, Libraire, Québec, 16 Février 1876. 948

A Vendre à la Librairie

N. S. HARDY,

PRÈS DE L'ÉGLISE. (BASSE-VILLE.)

FRANGES D'OR, FRANGES D'ARGENT

DENTELLE D'OR, DENTELLE D'ARGENT

CORDONS D'OR, CORDONS D'ARGENT

MIRAIIS D'OR, MIRAIIS D'ARGENT

PAYETTE D'OR, PAYETTE D'ARGENT

BOUILLION D'OR, BOUILLION D'ARGENT

GLANDS D'OR, GLANDS D'ARGENT

ÉTOILE D'OR, ÉTOILE D'ARGENT

—AUSSI—

Un grand nombre d'articles pour ornements

Le tous à vendre à des prix très réduits.

N. S. HARDY, Québec, 4 Février 1876.—Im. 945

Bazar Annuel

—DE—

L'Hospice St. Joseph de la Maternité de Québec sous le patronage de Mad. Caron.

Le public est respectueusement informé que le Bazar Annuel de l'Hospice St. Joseph de la Maternité de Québec aura lieu le 21 du courant, dans une des Salles de l'Hospice à deux heures P. M. et se continuera le 22, 23 et le 24.

Le produit de ce Bazar sera employé comme dans les années précédentes pour le soutien de l'Hospice.

Les personnes charitables qui désirent contribuer à la bonne œuvre sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames suivantes:

Mmes L. Bidoieau, Mmes P. DeBlois, Ab. Hamel, Siros, N. Baizartotti, L. Martineau et Demeiselle Josephine Métivier.

Messdames C. Tétu, C. P. Langevin et P. N. Hardy présideront à la table de rafraîchissement.

Par ordre, ELIZA M. LANGEVIN, Secrétaire, Québec, 9 Février 1876. 947

A Vendre.

PLUSIEURS MAISONS A LA HAUTE-VILLE ET A ST. ROCH, comme résidences privées ou postes d'affaires.

S'adresser à R. PAMPHILE VALLÉE N. P., Bureau du Courrier du Canada, Québec 3, Décembre 1875 915

Avis important.

La Lampe Patentée 'Extinguisher.'

Patentée EN CANADA, LE 25 JUIN, 1875.



Les personnes qui font usage d'huile de charbon ou celles qui sont désireuses de réduire le nombre de leurs boîtes de gaz ce qui est dispendieux, doivent acheter le nouveau "BURNER" avec extincteur patenté qui est une Cheminée réfléchissant la lumière, constituant une lampe sûre perfectionnée avec une lumière très brillante, égale à celle du gaz coûtant un sixième moins, peut-être confiée aux enfants sans crainte d'explosion.

Est toujours en ordre et portative comme toute autre lampe ou peut être fixée pour les magasins, hôtels, églises, salles, manufactures, chars urbains, railroads et bateaux à vapeur.

ARTICLE SANS PAREIL

Indispensable pour les maisons privées à cause de ses qualités de

COMMODITÉ, DURÉE, ÉCONOMIE ET SÛRETÉ.

Aucun accident ne peut arriver. Le danger de l'explosion est évité par l'usage de l'Extinguisher.

L'Extinguisher de sûreté s'applique aussi aux autres lampes à gaz et autres principales burners.

Chaque Burner est garanti.

Le public est invité à examiner cette remarquable invention.

On peut la voir en opération à l'Agence générale.

NO. 9, RUE BUADE, QUÉBEC.

Les machines à laver et à tordre le linge de Dillingham et Bergs sont aussi à vendre à cette Agence.

Québec, 14 Janvier 1876.—Im. 935

L'ON DEMANDE DES AGENTS

Pour répandre l'usage de ces LAMPES.

Faites application au No. 9, Rue Buade, Près du Bureau Poste, Québec.

Québec, 14 Janvier 1876.—Im. 934

LE VIDO

EAU DE BEAUTE, Préparation de N. DUDEVOIR.

C'est une des plus belles Découvertes du Siècle.

AUX DAMES.

POUR l'usage de la Toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint. Sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur assoupie, et une élasticité charmante.

Pour les maladies de la peau, telles que le Masque, les Rousses, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, les Pustules, les Taches, les Clous, etc.

Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la Peau du Visage d'une éclatante blancheur.

Vendu chez W. E. Brunet, St. Roch; O. Potvin et Cie., B. V.; O. J. Dion, Lévis.

N. DUDEVOIR, 300 et 301 rue St. Laurent, Montréal Québec, 26 Mai 1875.—12m 728

FRANGES D'OR, GALONS, Etc., Etc.

VENANT D'ÊTRE REÇU

Un magnifique choix de

FRANGES D'OR et FRANGES D'ARGENT

DENTELLE D'OR et DENTELLE D'ARGENT

GALONS D'OR et GALONS D'ARGENT

MIRAIIS D'OR et MIRAIIS D'ARGENT

CORDONNETS D'OR et CORDONNETS D'ARGENT

DRAP D'OR et DRAP D'ARGENT

—AUSSI—

Une grande variété de GLANDS D'OR et GLANDS D'ARGENT.

En vente chez JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Port, Québec, 2 Février 1876. 422

AVIS.

UNE action en séparation de biens a été intentée devant la cour supérieure pour le district de Québec, par CATHERINE SIGDONOUGH, de Québec, contre son mari, JAMES COOPER, du même lieu, ci devant commerçant.

THOMAS MOLONY, Procureur de la Demanderesse. Québec, 24 Janvier 1876.—Im. 939

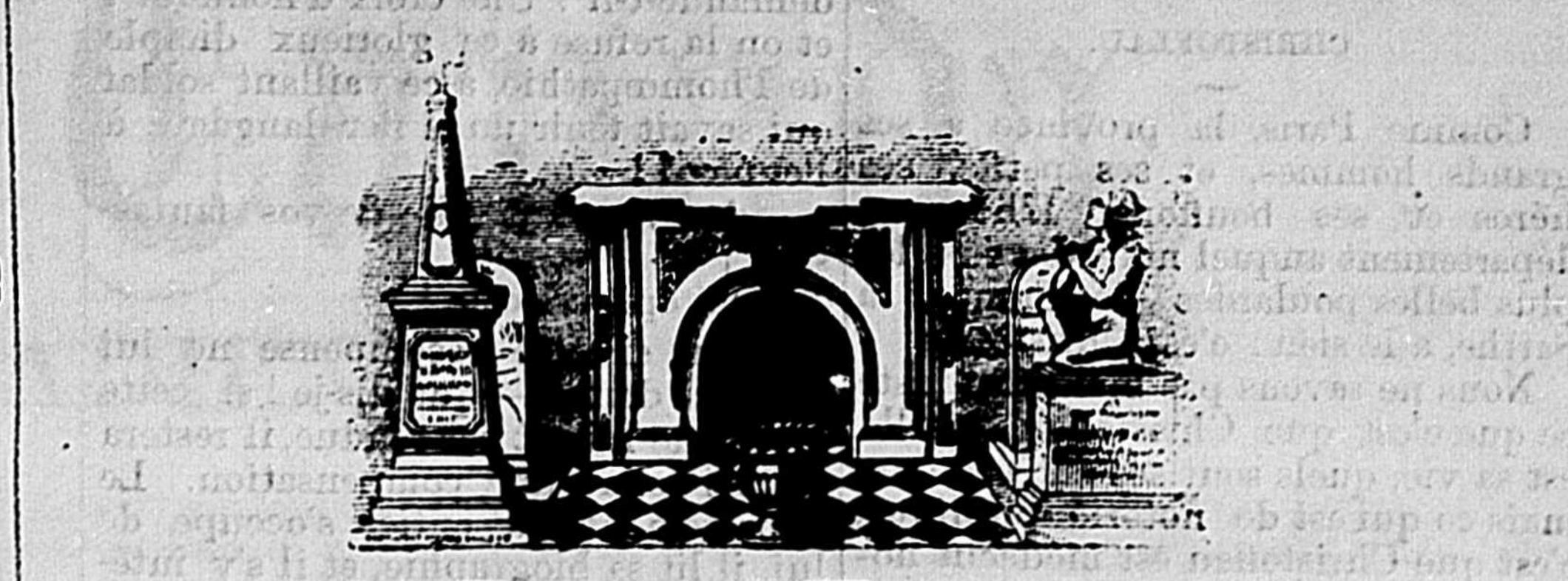
A PRETER.

\$24,000.00

Sur propriétés de ville ou de la Campagne S'adresser à LOUIS LESSARD, Sec. Trés.

Société de Construction Permanente, de Québec, Mai, 1875. Québec, 7 Mai 1875.—12m 601

MARBRERIE DE SAINT-ROCH.



No. 20, Rue des Fosses, Québec.

J. A. BELANGER est prêt à recevoir toute espèce d'ordre qu'on voudra bien lui confier, soit pour MONUMENTS ÉPITAPHES EN MARBRE OU EN PIERRE; AUSSI MANTEAUX EN CHEMINÉE-S, Etc.

Toutes les pièces d'ouvrages qui sortent de son établissement ne laissent rien à désirer tant sur le rapport du bon goût et du fini.—Prix qui défient toute concurrence. Québec, 24 Novembre 1875.—6m 909

PIANOS !!! LA MACHINE A COUDRE APPLETON.

Des célèbres manufactures de



FOURNITURES MUSICALES.

Cordes de Violon, En boyaux et en Soie, de 10 à 30 centims.

CORDES DE VIOLONCELLE.

CORDES DE CONTRE-BASSE.

Chevalets, chevilles, portes-cordes, boîtes, etuis pour violons, mèches de crin pour archet.

En gros et en détail.

Chez A. LAVIGNE, Editeur de musique, (Banque d'Épargnes.) Québec, 26 Janvier 1876. 719

AVIS.

Chemin de fer LEVIS ET KENNEBEC

Le train des passagers, de la malle, du fret laissera la jonction de Saint-Henri tous les jours (dimanche excepté) pour la jonction Scott (Beauce) arrtant aux stations, à l'arrivée du Grand Tronc pour le train de la Rivière du Loup qui doit arriver à la jonction Saint-Henri à 9 hrs. A. M.

Pour le retour, le train laissera la jonction Scott à 1 h. P. M. pour l'arrivée au Grand Tronc (venant de l'Est) de la Rivière du Loup et qui doit arriver à Lévis à 5 hrs P. M. Les personnes qui désirent expédier du fret, peuvent le rendre à la jonction Saint-Henri par le Grand-Tronc pour être transporté ensuite par le chemin de Lévis et Kennebec.

Pour plus amples informations adressez-vous au "bureau du Surintendant, rue Saint-Henri, Lévis," ou au "bureau des contracteurs 7 rue du quart, rue Saint-Pierre, Québec."

LAROCHELLE & SCOTT, W. C. HALL, Contracteurs, Sur., C. L. & K. C. L. & K Québec, 9 Février 1876. 778

HISTORIQUE

—DES—

Journaux de Québec, Par Horace Tétu.

A vendre au Courrier du Canada.

PRIX: 25 Centims.

Québec, 29 Décembre 1875. 924

EXPLICATION DU CATECHISME

De la première Enfance

A l'usage des Instituteurs, des Instituteurs et des mères de famille, et pouvant servir aux élèves des grands séminaires, par l'abbé L. KINET.

Cet ouvrage a été importé spécialement pour les anciens élèves de l'École Normale-Laval. En vente au Courrier du Canada: Prix \$1.00; par la poste \$1.03 cts. Québec, 22 Novembre 1875. 904

MARCHANDISES A BON MARCHÉ

—CHEZ—

EYFE & GARNEAU

21, RUE LA FABRIQUE,

2,000 vgs. Etouffes à Robes à moitié prix. 200 pièces Indiennes à une réduction sans précédent.

Châles de Laine, Nuages, Vestes pour Dames, à des prix extrêmement réduits.

Un lot de Soie de Couleur à 95c valant \$1.50. Coils

CHRONIQUE.

CHRISTOFFLAU.

Comme Paris, la province a ses grands hommes, et ses petits, ses héros et ses bouffons.

Nous ne savons pas bien au juste ce que c'est que Christofflau, quelle est sa vie, quels sont ses antécédents, mais ce qui est de notoriété publique, c'est que Christofflau est médecin homœopathe (à moins qu'il ne soit qu'officier de santé) et qu'il meurt d'envie d'être décoré.

Le ruban rouge est passé à l'état de cauchemar pour l'infortuné Christofflau; il hante ses jours, il trouble ses nuits, c'est son rêve et son supplice, et cette incessante préoccupation de la croix d'honneur le pousse, paraît-il, à de véritables extravagances.

Ce disciple incompris d'Hahnemann est quelque peu progressif, en outre, mais il semble que la justice lui est aussi cruelle que la Légion d'honneur—à preuve cette phrase du journal la Sarthe :

Ses dernières infortunes judiciaires l'ont assez fait connaître. Les considérants aussi justes que spirituels qui l'ont écarté de l'ont réduit à sa juste valeur, en l'annulant.

C'est féroce, mais c'est clair. Bref, Christofflau, lassé d'attendre, fatigué de solliciter ce bienheureux ruban rouge, a pris un parti héroïque, il se pose carrément en face de l'opinion et dit :

—Jugez-moi ! Et dites si j'ai ou non des droits à la récompense que je demande.

L'Esculape interlope du Mans a donc rédigé une manière de mémoire qu'il a naturellement adressé au ministre de la guerre; mais il en a gardé copie, et c'est ce manifeste de Christofflau, imprimé et colporté de de main en main, qui fait maintenant la joie de tout le département.

En voici quelques fragments qui donneront de l'ensemble une idée suffisante. La Sarthe, à qui nous les empruntons, jure ses grands dieux que cela est absolument textuel.

CHRISTOFFLAU PEINT PAR LUI-MÊME

Autobiographie.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur d'appeler un instant votre bienveillante attention sur mes services à l'armée de l'Est. (Alors les autres ne comptent pas.)

Je suivis, comme médecin (déjà une faveur), les francs-tireurs nantais. Lorsque Châteaudun fut pris, je quittai cette compagnie (hum !) et gagnai Tours, où le colonel Lipowski devait sans peu donner à la délégation des notes sur mon compte.

Chrétien, je voulais satisfaire aux lois de l'humanité (si Clairville écrivait cela, on ritait bien) sur les champs de bataille, c'était ma seule ambition. (Pourquoi demander la croix alors, Christofflau ?)

Je fus nommé médecin aide (?) major au 53e de marche.

En route, la nuit du 19 novembre, à quelques kilomètres de Montargis, épouvanté par une mêlée, mon cheval s'abattit et dans sa chute me contusionna les jambes (deux à la fois !). Ces lésions m'arrêtèrent un mois à Gien. (Ça a du bon, les lésions.) Là, sans l'adjonction d'aucun médecin (adjonction d'un médecin !) marchant à l'aide de béquilles (la justice aussi est boiteuse, et pourtant elle sait faire son office), j'organisai et dirigeai une ambulance de varioleux dont le nombre s'éleva à 140 dès la deuxième semaine de l'installation. (Qu'est-ce que cela était été, si l'éminent Christofflau fut resté trois semaines ! Zuce un peu.)

Trois pièces (nombre cabalistique) témoignent de ce fait m'ont été délivrées : M. d'Ariguelongues, colonel d'artillerie, le sous-préfet et le maire, en sont les auteurs.

Pendant cette claudication douloureuse je pus donner mes soins à plusieurs blessés habitant la rive gauche (gauche ! hum ! réclame politique) de la Loire avec lesquels se trouvait un zouave amené des environs : les médecins civils leur ayant refusé tout secours (ce devaient être des allopathes) à cause des dangers que présentait le passage en canot. Le pont avait été détruit et le fleuve charriait quantité de glaçons énormes (le discours de Christofflau est comme la Loire : il charrie).

Jugeant les accidents fâcheux qu'encouraient les soldats de l'escorte destinée à épier mes mouvements, et dont il exigeait une surveillance active, le Prussien commandant la ville s'opposa à mon déplacement. J'eus quelque peine à vaincre sa tenacité. Il me fallut le voir cinq ou six fois, lui répéter : Ma vie vaut bien celle de vos fantassins (Christofflau, vous êtes trop modeste ! Un homœopathe ! et tombé de cheval encore !), l'apitoyer sur le sort des victimes que, par une erreur inconcevable, ses troupes avaient faites dans un groupe de personnes de sexes différents et non armées (les sexes).

Ainsi va et continue le digne et honnête Christofflau, la voix humide et le geste attendri, chantant ses exploits guerriers et montrant ses

entorses à son ingrate patrie. Que demande-t-il ? Une croix d'honneur ! et on la refuse à ce glorieux disciple de l'homœopathie, à ce vaillant soldat qui savait tenir un si fier langage à l'ennemi !

—Ma vie vaut celle de vos fantassins ;

C'est épique, cela ! Enfin, si cette récompense ne lui est pas donnée—que dis-je ! si cette justice ne lui est pas rendue, il restera à Christofflau une compensation. Le département tout entier s'occupe de lui, il lit sa biographie, et il s'y intéresse... à s'en rendre malade, à force de rire.

GEORGES MAILLIARD.

Nouvelles à la main.

L'INGENIEUR D'ÊTRE PROPRIÉTAIRE.

Samedi, dans un poste de police excentrique, arrivait un monsieur qui tenait par le bras un autre monsieur écumant littéralement de rage. Tous deux paraissaient appartenir aux classes aisées de la société.

—Monsieur, dit poliment celui qui maintenait l'autre au chef de poste, je vous amène un fou qui est venu faire du tapage chez moi.

—Fou ! moi ! hurlait le prisonnier d'une voix étranglée.

—Oui, reprend l'autre. Je ne sais ce qu'il a. Cela lui prend à des intervalles égaux, tous les trois mois à peu près, vers le 15. Il est évidemment lunaire.

—Miserable ! crie l'infortuné, tu abrégés ma vie ! Tu me feras mourir ! gredin, canaille !

—Vous le voyez, fait son compagnon, qui ne le lâchait pas, c'est un malheureux aliéné. Il ne sait pas ce qu'il dit. Ne le maltraitez pas, je vous en prie !

Le chef de poste fut bien obligé de garder l'individu qu'on lui amenait, tant la fureur de celui-ci était atroce. Mais il fallut en suite s'expliquer, et voici ce qu'on découvrit.

Le prétendu aliéné, dont la folie se déclarait le 15, tous les trois mois, était honnête propriétaire à qui un locataire facétieux avait jugé à propos de jouer cet horrible tour.

On plaisantait devant d'Ennery les gens qui ont l'amour des décorations. Vous avez tort de railler, répliqua d'Ennery; rien n'est plus commode qu'une décoration. Ça vous permet de rentrer chez vous avec un melon sous le bras et une bouteille de vin à la main sans qu'on vous prenne pour un domestique.

Allocation d'un maire avant l'élection du délégué :

Messieurs, Vous savez pourquoi je j'sons réunis; j'avons à en nommer qu'équ's-uns pour figurer au sénat.

V'là l'heure, v'là des bulletins; j'vais les fourrer dans la boîte.

Autre allocation du même fonctionnaire.

Après son élection comme délégué :

Messieurs, "J'nai qu'une chose à vous dire: J'DÉFENDRAI MES INTÉRÊTS COMME LES VÔTRES !"

Les conseillers municipaux d'une commune d'un département du centre, ne pouvant s'entendre sur le choix d'un délégué, il fut décidé que l'on nommerait le doyen d'âge.

C'était un vieillard de quatre-vingt six ans, presque aveugle. Le maire, sortant de la réunion, rencontre la femme de l'élu et lui annonce la grande nouvelle. "Merci, mon doux Jésus, s'écria la brave femme, y a donc enfin entré à l'asile !"

Jamais le maire ne put lui faire comprendre que son mari était délégué pour nommer des sénateurs, et non pour être admis à l'hospice.

Un citoyen qui ne paraît pas avoir les agents de police en haute estime, c'est le jeune Gaston L..., employé de commerce; qu'on a arrêté à deux heures et demie du matin, boulevard de Clichy, au moment où dans un état d'ivresse manifeste il chantait à tue-tête en se livrant aux exercices chorégraphiques les plus risqués.

Engagé par les gardiens de la paix à modérer ses transports, L... les invita simplement à lui... lanquer la paix. En même temps il esquissa à l'adresse des agents une série de gestes tels que ces derniers durent s'assurer de sa personne.

Tandis qu'on l'emmenait, L... vexé de voir sa pantomime si peu appréciée, adressa ce petit discours à ses gardiens: "Tout ce que l'on me fait, c'est de l'arbitraire. Voilà-t-il pas, quand j'aurais dit aux agents que je les...! Qu'est-ce que c'est donc que vous autres, avec vos petits 3 francs par jour, et comme brigadier 3 fr. 50 ? Il n'y a vraiment que des canailles comme vous pour faire un pareil métier !"

Arrivé au poste, le malheureux, un peu dégrisé, s'aperçut que des amis trop complaisants l'avaient, au sortir du cabaret, débarrassé de son argent et de quelques menus bijoux. Il regretta alors, mais un peu tard, de n'avoir pas rencontré plus tôt les agents qui, grâce à leur métri' qu'ils font, l'auraient vraisemblablement préservé des voleurs.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1875. Arrangements d'Hiver-1876.

Capots de Chats Sauvages.

NOUS offrons en vente un Magnifique choix de ces Capots

—Aussi— CASQUETS de Pelletteries et d'imitations.

En gros et en détails.

Chez JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

Couvertures de Laine, PARDESSUS EN FEUTRE.

260 PAIRES de Couvertures de Laine, légèrement endommagées. En vente à une réduction considérable, chez JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

MARCHANDISES CANADIENNES VENANT D'ÊTRE REÇU

TWEEDS CANADIENS.

Table listing various goods like Couvertures de Laine, Flanelles, Laines, Cotons, Bas, etc., with prices.

En vente chez JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

VALISES, SACS DE VOYAGE.

NOUS avons toujours en mains un assortiment complet de Grandes Valises en Cuir (Sarotega) en zinc pour Dames et Messieurs.

Valises ordinaires en Cuir et en Toile Gicle. Porte-manteaux pour Messieurs. Sachets en Cuir pour Dames. Sacs de Voyage de Tapis, etc., etc.

JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

CLAQUES DE CAOUTCHOUC.

NOUS venons de recevoir :

Soufflets de Caoutchouc. Pardeussus de Feutre avec Semelles en Feutre. Pantouffles de Feutre. Soufflets d'Original, etc., etc.

En vente en gros et en détail, chez JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

Nouveaux Tapis.

NOUS venons de recevoir et offrons en vente, à des prix extrêmement réduits, un choix très varié de nouveaux Tapis de Bruxelles, Tapis Tapisserie, Tapis Impérial, Tapis Kidnemerston, Tapis Ecossais, Tapis de Feutre, Tapis pour Escaliers, Tapis pour Tables, Toiles cirées Anglaises pour parquets dans toutes les largeurs.

—Aussi—

Damas de Soie pour Rideaux, Damas Laino pour Rideaux, Rens de Laine pour Rideaux, Rideaux de Point, Corniches en Cuir, Bordures, Glands, pour Rideaux.

Jos. Hamel et Frères, RUE SOUS-LE-FORT, Québec, 6 Octobre 1875 122

Cadeaux de Noel

—ET DU— JOUR DE L'AN.

A l'occasion des Fêtes, les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils vendront à un bon marché qui défie toute compétition de BIJOUTERIES, etc., des meilleures maisons européennes. Le public trouvera à leur établissement le choix le plus varié de Montres, Bijouteries, Argenteries, etc. Une visite est respectueusement sollicitée.

C. Duquet & Cie, Québec, 24 Décembre 1875. 355

Presentes de Noel

—ET DU— JOUR DE L'AN.

CORNICHES POUR CHASSIS.

UN BEL ASSORTIMENT DE CORNICHES pour chassis à très bon marché.

Chez A. BÉLANGER, 9, rue et faubourg St. Jean.

Grand assortiment de gravures, chromos, Mi-refs, cadres, etc., convenable pour présents.

Noël et du Jour de l'An. Une visite est respectueusement sollicitée.

A. BÉLANGER, Québec, 22 Décembre 1875. 921

Livres de Compte.

DE toutes les grandeurs et qualités, faits à ordre sous le plus court avis dans tous les genres de reliures et vendus aux prix en gros.

J. & W. REID, Rue Saint-Paul, Québec, 14 Janvier 1876. 933

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de PORTLAND chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partiront comme suit :

Table listing ship names and departure dates for the Liverpool line, including SARDINIAN, CIRCASSIAN, POLYNESIAN, etc.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de PORTLAND chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partiront comme suit :

PORTLAND :

Table listing ship names and departure dates for the Portland line, including CASPIAN, CIRCASSIAN, SCANDINAVIAN, etc.

Prix du Passage de Québec :

Table showing passage prices for Chamber and Entrepont.

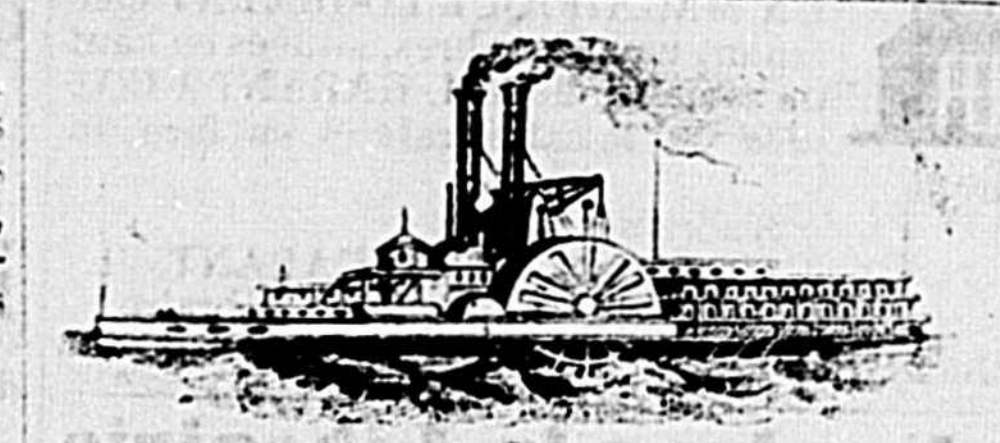
LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW

Out l'intention de naviguer entre le Clyde et Portland, durant le temps que durera la navigation de l'hiver.

Taux du Passage de Québec.

Table showing passage rates for Cabine, Intermédiaires, and Entrepont.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. On fera payer deux chelins sterling par bouteille à toute personne se fournissant elle-même de vins et de liqueurs pour l'ouverture des bouteilles. Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 7 Février 1876.



TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS

Le vapeur PRINCE EDOUARD, capt. Desrochers, fera la traversée comme suit, (si le temps et la glace le permettent) :

Table showing departure times for the Quebec to Lévis crossing, including A.M. and P.M. times.

Le dimanche, le vapeur laissera Québec, à 8 a. m., et 10 a. m. Midi, 2 p. m., 4 p. m. Laissera Lévis à 9 a. m., 11 a. m., 1 p. m., 3 p. m., et 5 p. m.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à vapeur du St. Laurent, quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire, Québec, 29 Décembre 1875.

Musique ! Musique !

Musique à Bon Marche pour le Million.

Le soussigné ayant acheté du syndicat officiel le Stock entier du célèbre

EMPORIUM DE MUSIQUE

H. A. C. FUCHS & CIE., RUE ST. JEAN,

Se propose de le vendre à un bon marche extraordinaire au comptant. Les professeurs, les Propriétaires de Séminaires, Couvents, etc., trouveront un grand avantage en venant examiner ce stock, qui est presque nouveau, ayant été choisi personnellement par l'ex propriétaire depuis le court espace des dix-huit mois derniers.

Ce stock des Sol de Pianos, Duo, etc., étant sans contredit le plus considérable de la ville, on se propose si le nombre des souscriptions est suffisant d'établir une

BIBLIOTHEQUE MUSICALE DE PRET ! ? Souscription annuelle \$5 payable d'avance. Pour plus amples détails, s'adresser au Magasin R. MORGAN, 16, rue de la Fabrique, Québec, 29 Novembre 1875. 627

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION des ARTISANS.

AVIS

EST par le présent donné que le livre de souscription à la classe A. (part mobilière) et à la première émission du fond d'appropriation restera ouvert jusqu'au 1er AVRIL PROCHAIN, à son bureau temporaire, No. 5, rue St. Pierre.

Des livres de souscriptions ont été déposés, chez J. A. Langlais, écrivain, rue St. Joseph St. Roch, J. B. Hamel, écrivain, rue St. Joseph, St. Sauveur, et chez O. Dolérier, écrivain, rue St. Jean.

Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trésorier, Québec, 1er Mars 1875.—12a 650

Librairie, Librairie !

Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses nombreux pratiques, et au public en général qu'il vient de recevoir par les derniers steamers les articles suivants, savoir :

Lampes pour Eglises, chandeliers de toutes grandeurs très bien argentés, croix le procession, burettes, portes-pelletteries, ex-voto, médailles en or et en argent, calices, ciboires, franchises en or et en argent, etc., etc. Livres de plein chant de la dernière édition, accompagnement du chant grégorien par l'abbé Lagacé, cette édition est unique, l'histoire de l'Eglise par l'abbé Darvas, très-bien reliée en 19 vols.

Merveilles divines dans les âmes du Purgatoire, par Rossignoli, Merveilles divines dans les Saints des temps modernes, par le même Merveilles divines dans les Saints du Moyen Age, par le même. Le chrétien dans le monde. Charles de Ste. Foi, Devoirs envers les pauvres. Vœux, Méditations pratiques, 2 vols. Millet, Jésus vivant dans la piété, Science du Salut, Œuvres complètes du Père Faber, Tout pour Jésus. Pied de la croix, Le précieux sang. Les sept Sacraments.

Trois de la douce piété par un religieux trappiste, Marchal, l'homme, la femme, la conscience comme il la faut.

Le Conseiller du Peuple, par un prêtre du diocèse de Montréal. Traité de Politesse et du bon Ton, par le même.

—Aussi— Un nombre considérable d'autres livres de piété et de prières de toutes sortes, Chemin de Croix, Vin qu' Messe (analyse), Vin d'Oporto pour malades, Vin Sherry, trois-lins, Eau-de-Vie de la première qualité, Liqueurs de toutes sortes, Huiles d'olives, Encens, Cierge Hosties Bénédicte, Statues de toutes grandeurs et de tout genre. (Les mêmes pourraient être importés en ordre à des prix très modérés.) Chapelles montées en or et en argent, Livres classiques de toutes sortes, français et anglais, papeterie, fournitures de bureau, Encre communicative et autres etc., etc. Le tout à très bas prix.

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec, Juillet 1874

BAZAR.

UN grand Bazar, pour venir en aide à la construction du Collège Commercial de Lévis, sera tenu au mois de juin prochain, dans une des salles du Collège, sous le Patronage des Dames de Lévis.

Le comité chargé de l'organisation du Bazar se compose de :

Mesdames C. F. Langlois, Présidente; G. Couture, Vice-Présidente; P. C. Dumontier, Trésorière; Dr. B. Guay, Assist.-Trésorière; L. Ed. Couture, Secrétaire; C. Darveau, Assist.-Secrétaire.

Les tables seront tenues par les Dames dont les noms suivent :

TABLES D'OUVRAGES.—Mesdames C. F. Langlois, P. C. Dumontier, Ths. Fraser, S. Larue, J. B. Paulet, L. Ed. Couture, T. Foisy, L. P. Demers, R. Demers.

TABLES DE RAFFRAICHISSEMENTS.—Mesdames G. Couture, J. B. Baulieu, El. Samson, Dr. B. Guay, Théod. Chabot, P. Hoelch.

Par ordre, Mlle. C. DARVEAU, Assist.-Secrétaire, Québec, 14 Novembre 1875. 910

AVIS

Aux MM. du Clerge

—ET AU— PUBLIC en GENERAL

NOUS soussignés, étant entrés en Société sous les noms et raison de ALMERAS et OUELLET, informons respectueusement les MM. du Clerge et le public en général que nous sommes prêts à fournir toutes sortes de plans, devis, spécifications, etc., etc., ainsi qu'à entreprendre et à exécuter à notre atelier ou sur les lieux toutes sortes d'ouvrages en sculpture, dorure, menuiserie, peinture, réparations de tableaux de tout genre, etc., aux conditions les plus libérales. Nous portons une attention toute particulière à l'ornementation des Eglises et à l'exécution des autels pour lesquels nous avons en mains plusieurs plans de différents styles qui méritent une visite. Nous venons de recevoir et nous aurons toujours en main un assortiment considérable de moulures dorées pour cadres, gravures religieuses et autres, chemins de croix, chromos, glaces de miroir, etc., que nous vendons à des prix extrêmement réduits.

L. ALMERAS, Doreur-Ornementiste, D. OUELLET, Architecte et Sculpteur, No. 12, Rue et Faubourg St. Jean, Québec, Québec, 30 Novembre 1875.—lan-c. 575

VEZ VOIR

Pour Vos Cadeaux

—DE— NOEL

—ET DU— Jour de l'An.

Le soussigné vient de recevoir d'Europe un assortiment magnifique d'ENCHÈRES ou CRISTAL avec plateaux en bois de rose, pouvant être donnés très convenablement, soit pour CADEAUX DE NOEL ou ÉTRENNES DU JOUR DE L'AN.

Aussi un grand assortiment de BOITES A OUVRAGE pour dames, PUPITRES, SECRÉTAIRES fermant avec couvercle en cuir, BOITES A DÉPECHES, couvertes en cuir, BOITES DU VOYAGEUR avec fourniture de papier, enveloppes, etc.

Superbe assortiment d'ALBUMS, grandeur 4, couvertures en cuir avec serrures et de qualité supérieure, POINTE-MONNAIES en cuir de Russie, chagrins, etc.

LIVRES DE ÉBÈRES en grande quantité, VELOURS, IVOIRE, CHAGRIN, CAOUT-CHOU, BASANE, etc., etc., CHAPELIERES, montre en argent, de toutes les sortes.

Toujours en mains un assortiment général en ce qui concerne la LIBRAIRIE, PAPETERIE et FOURNITURES DE BUREAU et d'ÉCOLES, VINS DE MESSE, BRANDY, CIRE, CIERGES, etc., etc.

L. P. DERY, Libraire, 47 rue St. Pierre, Québec, 20 Décembre 1875.—c 976

Leger Brousseau

Imprimeur et Editeur-Propriétaire du

'COURRIER DU CANADA.'

Importateur de

LIVRES, PAPETERIES, CIRE,

CIERGES, VINS, LIQUEURS,

Etc., Etc., Etc.

—ET—

FOURNISSEUR DES

FABRIQUES.

IMPRESSIONS

De toutes Espèces

—TELS QUE—

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et

BILLETS,

DRAFTS,

ENVELOPPES,

CATALOGUES,

LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

LETTRES FUNÉRAIRES,

Etc., Etc., Etc